



**À la veille du Forum ministériel sur l'avenir des cégeps :
État des lieux**

**Document d'information et de réflexion pour les ateliers du
Colloque de la CSQ sur l'enseignement collégial**

Document de travail

11 et 12 mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	1
PRÉSENTATION	2
1. Un forum sur l'avenir des cégeps : mise en contexte	3
1.1 Le cégep comme institution : un rappel	3
1.2 Le forum du ministre Reid : qu'en savons-nous ?	4
2. L'offre de formations	6
2.1 Le programme du Parti libéral, le ministre Reid et l'offre de formations au collégial	6
2.1.1 L'enseignement technique au cœur du débat	6
2.1.2 Mieux articuler les formations professionnelle et technique	6
2.1.3 Deux types d'étudiants en enseignement technique	7
2.1.4 La formation préuniversitaire : des orientations nébuleuses.....	7
2.1.5 Revoir la formation générale	8
2.1.6 La formation aux adultes n'est pas distincte.....	8
2.2 D'autres intervenants dans ces débats.....	9
2.2.1 La Fédération des cégeps ?	9
2.2.2 Les propositions de la Fédération des commissions scolaires	11
2.2.3 Des chercheurs et autres experts, sur les formation technique et continue	11
2.3 Des collèges d'enseignement postsecondaire canadiens comme modèles ?	12
2.3.1 Les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAAT)	13
2.3.2 Les collèges universitaires de la Colombie-Britannique	14
2.4 Quelques remarques sur les problèmes dont souffrirait l'offre de formations dans les cégeps	15
2.4.1 La baisse des effectifs étudiants et la réussite au DEC technique	15
2.4.2 Une perspective de formation continue.....	17
2.4.3 L'unicité du système collégial.....	18

2.5	En réponse au Parti libéral et à la Fédération des cégeps, des pistes de réflexion.....	19
2.5.1	L'enseignement technique et la formation continue.....	19
2.5.2	La formation préuniversitaire	22
3.	Régionalisation, décentralisation et financement.....	25
3.1	La régionalisation	26
3.1.1	Le programme du Parti libéral et les cégeps en région.....	26
3.1.2	Le Plan de développement de la Fédération des cégeps	31
3.1.3	Le rapport de la Fédération des commissions scolaires du Québec	32
3.1.4	Le Comité d'experts sur le financement de la formation continue	33
3.2	Décentralisation et autonomie des cégeps.....	34
3.3	Le financement des cégeps.....	35
3.3.1	Le programme du Parti libéral.....	37
3.3.2	La Fédération des cégeps	37
3.3.3	Le rapport du Comité d'experts sur le financement de la formation continue.....	39
3.3.4	Le rapport de la Fédération des commissions scolaires	39
4.	Les conditions de travail du personnel.....	40
4.1	La loi 31, l'article 45 et la sous-traitance.....	40
4.2	Le programme libéral : des conditions de travail en fonction de l'incertitude du marché des formations.....	40
4.3	Les pistes d'action de la Fédération des cégeps et les offres faites aux enseignants.....	42
4.4	Des grandes tendances en enseignement supérieur	43
4.4.1	La permanence, un concept dépassé ?	43
4.4.2	L'approche par compétences, les disciplines et la formation continue au collégial.....	44
4.5	Des propositions syndicales	46
ANNEXE	47

Avertissement

Nous vous proposons d'ouvrir cette première discussion en vue du forum du ministre Reid autour de pistes de réflexion qui n'ont rien de formel. Elles sont là pour être agréées, bonifiées, rejetées ou oubliées, complétées, mais non pour être adoptées officiellement. Le colloque n'est pas une instance. Cette formule nous apparaît tout simplement plus propice à alimenter le débat. Le texte qui suit n'est ni un mémoire ni un projet de mémoire. Il n'est donc pas un argumentaire qui s'adresserait au gouvernement ou au ministre. Il vise simplement à amorcer un débat entre nous, afin de préparer un document de consultation dans lequel des recommandations devront être adoptées par vos instances avant d'être soumises à vos assemblées. Ce n'est qu'après cette démarche que nous pourrons commencer à rédiger un mémoire si le ministre nous invite à le faire et si nos instances décident de répondre à cette invitation.

Ce document fait donc état des positions des autorités, de faits et de données qui ne sont pas tous agréables à entendre mais qui, nous en sommes persuadés, influenceront fortement le débat lancé par le ministre et les décisions prises ultérieurement par le gouvernement. Mieux vaut en avoir évalué le poids et pesé les impacts si l'on veut trouver des solutions pertinentes qui, en même temps, respecteront les principes et les orientations que nous avons mis de l'avant au cours des années au sein de la Centrale et dans nos fédérations respectives.

« Il faut passer d'un collège qu'on avait conçu de façon quasi uniforme pour tous dans toutes les régions, à des collèges mieux adaptés aux réalités de leur région et aux clientèles qu'ils doivent desservir. »

Plateforme du Parti libéral du Québec en matière d'éducation

Présentation

Ce document d'information et d'animation s'adresse aux participantes et aux participants du colloque de la CSQ et de ses fédérations du collégial. Il vise à préparer le forum annoncé par le ministre de l'Éducation qui doit avoir lieu au printemps 2004. Le ministre n'ayant pas encore formulé officiellement et publiquement l'objet et les visées de ce forum, le présent document tentera de combler cette lacune en s'appuyant sur les déclarations, analyses, commentaires, prises de position et recommandations issus du programme du Parti libéral, des bureaux du ministre et du sous-ministre, des services du ministère, de groupes de pression et d'experts mandatés, toutes *productions* ayant été publiées depuis un an et qui portent sur un ou plusieurs aspects de l'enseignement collégial. Mondialisation oblige, nous ferons aussi référence, à l'occasion, aux formules institutionnelles adoptées dans des provinces canadiennes et des États américains et européens assumant des missions semblables à celles du cégep. En effet, l'argument de l'unicité du modèle québécois a trop souvent été invoqué par les promoteurs de réformes radicales pour que nous négligions de jeter un coup d'œil vers *l'étranger*.

Malgré l'hétérogénéité de leur provenance et du contexte de leur production, ces interventions sont plus variées dans leur forme que dans leur contenu. On trouve en effet des questionnements, des problématiques et des pistes de solution apparentés. Par cette revue des réflexions et des déclarations récentes sur l'enseignement collégial, nous croyons donc pouvoir faire quelques pronostics assez justes sur les intentions ministérielles ou, du moins, sur la teneur du débat déjà amorcé.

1. Un forum sur l'avenir des cégeps : mise en contexte

1.1 Le cégep comme institution : un rappel

Il convient d'introduire cette mise en contexte par un bref rappel des intentions ayant présidé à la création des cégeps, il y a trente-cinq ans, ainsi que de réformes introduites depuis lors, notamment celles de 1993 et de 1998. En effet, s'il nous faut réfléchir sur les problèmes avérés ou présumés que vivent les cégeps d'aujourd'hui et sur les solutions à y apporter, il importe de nous rappeler les raisons de leur existence, ne serait-ce que pour nous interroger sur la pertinence de celle-ci en 2004.

Les cégeps ont été créés pour assurer l'accessibilité à l'université et à un enseignement technique hautement qualifié pour toutes et tous, selon les goûts et les aptitudes des étudiantes et des étudiants, quels que soient leur origine sociale et leur lieu de résidence. L'idée de joindre dans le même établissement les formations préuniversitaire et technique visait à revaloriser cette dernière et, ainsi, inciter plus de jeunes à s'y inscrire. La présence, dans toutes les régions du Québec, de collèges offrant des enseignements équivalents, fondés sur une série de règles étatiques communes et sur la gratuité devait assurer cette accessibilité¹. De même, une formation générale commune à tous les étudiants et étudiantes devait assurer un niveau de formation de qualité dans les deux secteurs. Ce qui, notons-le, a permis et permet encore à plusieurs étudiants de passer d'un secteur de l'enseignement à l'autre et aux finissants du secteur technique, de passer à l'université sans avoir à faire un rattrapage trop onéreux². Ces caractéristiques du cégep nous semblent encore fondamentales dans une société moderne reposant sur des principes d'égalité et donc à préserver à tout prix. C'est ce que nous tenions à réitérer dans cette déclaration que nous avons signée en décembre 2003 avec nos collègues des autres organisations syndicales et avec les associations étudiantes et de parents du collégial.

Bien que les cégeps aient subi quelques réformes avant cette date, le *renouveau* imposé par la ministre Robillard en 1993 et complété par les réformes de la ministre Marois en 1998 a introduit, dans les collèges, les changements les plus importants depuis leur création. Une des réformes parmi les plus fondamentales fut sans doute cette promotion des collèges au statut d'enseignement supérieur, bien que peu de personnes l'aient notée en 1993. C'est en effet sur la base de cette promotion que s'appuyait la décentralisation – consolidée par la ministre Marois en 1998 – dans la gestion administrative et pédagogique. Parmi les mesures de décentralisation, soulignons celles touchant la procédure d'élaboration des programmes, les nouvelles dispositions de la Loi des collèges

¹ En 1975-1976 (première année où l'on a des données comparables à celles d'aujourd'hui), l'accès à l'enseignement collégial était de 39,3 % pour l'ensemble de la population québécoise. Ce taux s'élève aujourd'hui à 59,3 % après avoir atteint 67,3 % en 1993-1994. MEQ, *Indicateur de l'éducation*, 2003.

² 22,2 % des finissants du secteur technique poursuivent leurs études à l'université. MEQ, *Indicateur de l'éducation*, 2003.

et du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) qui permettent d'habilitier les collèges à émettre eux-mêmes le diplôme d'État et la déréglementation quasi totale des attestations d'études collégiales (AEC), introduite par la ministre Marois en 1998. Outre cette décentralisation, la réforme de 1993 imposait aussi une sorte de révolution dans la conception des programmes d'études et de l'enseignement en proposant l'approche par compétences et en accentuant l'approche programme. La création de la Commission d'évaluation des collèges introduisait un système d'imputabilité qui, avec les réformes sur le financement appliquées dans les années 1995-1996 et les plans de réussite imposés en 2000, allait peu à peu s'orienter vers l'obligation de résultat plutôt que vers l'évaluation des procédures. Notons, enfin, que le débat qui a précédé la réforme de 1993 et les États généraux de l'éducation de 1996 ont réaffirmé l'importance de maintenir le réseau d'enseignement collégial.

1.2 Le forum du ministre Reid : qu'en savons-nous ?

En février 2003, la Fédération des cégeps publiait son *Plan de développement du réseau collégial public*. Plus ou moins à la même époque, la campagne électorale était lancée et le Parti libéral publiait son programme dans lequel on retrouve le projet suivant : « Il faut passer d'un collège qu'on avait conçu de façon quasi uniforme pour tous dans toutes les régions, à **des** collèges mieux adaptés aux réalités de leur région et aux clientèles qu'ils doivent desservir. » En juin, la Fédération des cégeps réclamait une commission parlementaire sur le financement des cégeps. En juillet, le ministre Reid annonçait son intention de lancer un débat public sur l'avenir des cégeps. En réponse à une question de l'opposition, il précisait que le débat porterait sur le financement et la décentralisation, mais il ajoutait la phrase suivante : « Les cégeps jouent un rôle extrêmement important dans leur région et ils doivent jouer un rôle encore plus important. » Cette déclaration se rapproche du projet plutôt nébuleux qu'on retrouve dans le programme libéral. En novembre, le ministre, s'adressant à l'assemblée des directeurs généraux des collèges, offrait pour la première fois des indices plus lisibles de ses intentions. Nous présentons en annexe ce discours tout en demi-teintes, mais révélateur. Au cours de la même réunion, le sous-ministre de l'Éducation, monsieur Pierre Lucier, faisait les déclarations suivantes : « Tout est sur la table [...] Ce sera un débat plus fondamental qu'en 1992 [...] On peut s'attendre à des débats plus structurants, plus étonnants, plus déroutants [...] Ce sera un lieu de brassage et de confrontation en vue de dégager des lignes de force et de prendre des décisions [...] Le débat se situe dans la mouvance de la réingénierie. » À la fin de novembre, la Fédération des commissions scolaires (FCSQ) faisait connaître son intention de s'inscrire dans ce débat en réclamant ni plus ni moins que l'abolition des cégeps.

Lors d'une rencontre entre le ministre Reid, la CSQ et ses fédérations du collégial, qui eut lieu le 12 février, nous apprenions que le forum se déroulera la première ou deuxième semaine de juin. Il y aura sans doute un appel de mémoire auprès des invités au forum. Cette rencontre et l'information que nous

avons eues antérieurement nous laissent croire que les thèmes suivants seront à l'ordre du jour du forum de juin 2004 :

- L'offre de formations ;
- La régionalisation, la décentralisation et le financement.

Nous les traitons l'un après l'autre et nous ajoutons un quatrième chapitre portant sur les modifications à **nos conditions de travail** que pourraient entraîner les intentions plus ou moins clairement énoncées par la Fédération des cégeps et dans le programme du Parti libéral.

Nous tenterons, d'une part, de cerner au plus près les intentions gouvernementales et, d'autre part, de mesurer les enjeux pour l'avenir des cégeps et de l'éducation au Québec, de ce qui sera en débat, croyons-nous. Chacun de ces thèmes sera suivi de propositions ou d'hypothèses mises en discussion au colloque, en après-midi. Les résultats de cette discussion orienteront le contenu de notre document de consultation de nos instances respectives en vue de notre participation éventuelle au forum ministériel.

2. L'offre de formations

2.1 Le programme du Parti libéral, le ministre Reid et l'offre de formations au collégial

2.1.1 L'enseignement technique au cœur du débat

Devant la demande, de la part des entreprises, de travailleuses et de travailleurs de plus en plus qualifiés, devant l'évolution constante des technologies et devant les coûts qu'entraîne la satisfaction de ces besoins, le programme du Parti libéral souligne deux dysfonctionnements majeurs dans le système actuel de la formation technique : le très grand nombre d'abandons et la baisse inquiétante des effectifs étudiants, notamment en région. L'assouplissement, la diversification de l'offre de formations et son arrimage aux besoins des régions permettraient, croit-on, à la fois d'améliorer la réussite, d'augmenter le nombre des inscriptions, de limiter les coûts et de mieux répondre aux besoins des entreprises. Le diagnostic posé par le Parti libéral sur l'enseignement technique peut se résumer à l'expression suivante : « la rigidité des programmes ». Son objectif : axer l'offre de formations sur la demande.

2.1.2 Mieux articuler les formations professionnelle et technique

Cette rigidité aurait d'abord pour effet de bloquer le passage du secondaire professionnel au DEC³ technique. En effet, selon le programme du Parti, ce sont « les collèges [qui] ont un rôle charnière déterminant dans la mise sur pied de ces ponts » permettant le passage entre les deux ordres d'enseignement. « Certains assouplissements des régimes pédagogiques ou des conditions particulières d'admission sont à prévoir à tous les niveaux », écrivent les auteurs du programme libéral. Ils ajoutent que « le ministère peut apporter son soutien, assurer la souplesse nécessaire pour permettre aux établissements de développer entre eux, mais aussi en collaboration avec le marché du travail, les exigences, les cheminements et les profils appropriés ». Enfin, « un meilleur arrimage, qui facilitent les cheminements étudiants et qui répondent aux besoins en formation professionnelle des régions et surtout une plus grande flexibilité faciliteront aussi la mise en commun d'équipement, de personnels ainsi que l'atteinte de masses critiques d'étudiants, notamment en région », conclut-on dans ce chapitre du programme libéral intitulé « Mieux articuler la formation professionnelle et technique ».

Lors de notre rencontre avec le ministre Reid le 12 février, il a laissé entendre que la fusion de la formation professionnelle et de la formation technique reste une hypothèse à envisager.

³ DEC : Diplôme d'études collégiales.
DEP : Diplôme d'études professionnelles.
DES : Diplôme d'études secondaires.
AEC : Attestation d'études collégiales.

2.1.3 Deux types d'étudiants en enseignement technique

La rigidité des programmes serait aussi à l'origine d'une inadéquation entre les attentes des étudiants et l'offre de programmes. Au chapitre du programme intitulé « Consolider l'enseignement collégial », on note que « la rigidité des programmes de même que les exigences de la formation commune et des tronc communs ne répondent ni aux attentes, ni aux intérêts d'une proportion significative des clientèles collégiales ». Il y aurait, selon les analystes libéraux, « deux courants très nets chez les étudiants inscrits au DEC technique. On retrouve ceux qui visent le marché du travail et ceux qui envisagent de poursuivre à l'université après leurs études techniques. Pourtant, ajoute-t-on, on cherche à faire cohabiter ces deux tendances qui répondent à des compétences et à des intérêts bien différents dans un même programme uniforme ». On en conclut qu'il faut revoir l'offre de programmes en conséquence et donner la capacité aux collèges de faire les modifications qui conviennent plutôt que de chercher à définir dans le moindre détail la trame des programmes à partir de Québec. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question au chapitre portant sur la décentralisation. Cependant, il convient ici de noter que ce que l'on appelle *la rigidité des programmes* s'applique aussi au fait que, d'un collège à l'autre, les mêmes règles de constitution des programmes sont appliquées. En somme, non seulement le contenu du RREC serait en cause, mais aussi le fait même qu'il y ait un règlement commun appliqué à tous les collèges.

2.1.4 La formation préuniversitaire : des orientations nébuleuses

Dans le programme du Parti libéral, les projets concernant la formation préuniversitaire se limitent à un énoncé : le gouvernement pilotera des études et des consultations sur la nécessité de revoir la structure de ses programmes, comme il le fera pour les programmes d'enseignement technique et de formation générale. Mais on retrouve, par ailleurs, cet autre énoncé tout aussi énigmatique. Il est en effet écrit que l'on doit permettre aux collèges de conclure des contrats d'affiliation avec des universités afin d'offrir des composantes de programmes universitaires et adopter les modalités de financement appropriées. S'agit-il de formation préuniversitaire ou technique ? Dans le premier cas, cela veut-il dire que désormais, les collèges – ou des collèges, puisqu'il est question par ailleurs de *personnaliser* l'offre de formation de chaque collège en fonction des besoins des régions – pourront offrir le baccalauréat sous le contrôle universitaire, par voie d'affiliation à l'un ou l'autre établissement universitaire ? Que les programmes ou des parties de programmes (deuxième année, par exemple) du *préuniversitaire* seront partie prenante des programmes menant au baccalauréat et, comme tels, sous contrôle universitaire par voie d'affiliation ? Ou alors, selon la deuxième hypothèse, il s'agirait de parcours de formation technique menant à un baccalauréat en technologie dont le programme, ou une partie du programme, serait sous le même type de contrôle universitaire. Que toutes ces hypothèses soient envisagées ? Mais quel que soit l'objectif visé par cet énoncé, y est clairement attachée l'imposition de frais de scolarité universitaires !

Le 12 février, le ministre Reid nous confiait que la question de l'enseignement préuniversitaire sera au cœur du débat. Selon lui, les conclusions du rapport Bédard (FCSQ) « ne sont pas toutes mauvaises ». « L'avenir du préuniversitaire, a-t-il ajouté, fera l'objet de débats de fond où s'affronteront des positions. » Il nous invite à regarder ce qui se fait ailleurs en Amérique. « Mais, après ce débat, c'est le ministère qui décidera », a conclu le ministre sur cette question.

2.1.5 Revoir la formation générale

Dans cette critique sur la rigidité des programmes, la formation générale est abordée en filigrane, mais elle est bien là. Elle est précisément mentionnée dans les citations précédentes et elle est signalée tout aussi clairement dans les moyens d'action où il est prévu « de revoir la structure des programmes de formation préuniversitaire et technique, **incluant la formation commune à ces programmes**, afin de mieux répondre aux exigences et aux besoins diversifiés de formation des étudiants. »

Quant aux intentions à ce sujet, elles ne sont pas précises, sinon que la seule fois où il questionne le contenu de la formation générale, c'est non seulement pour signifier l'importance de la connaissance de la langue pour les diplômés du secteur technique, mais aussi pour insister sur la nécessité de revoir pour mieux les adapter, les cours de français et l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement.

Le ministre Reid croit que la formation générale est essentielle dans le système d'éducation « quelle que soit sa forme ». Il s'interroge : « Doit-on privilégier des cours de formation générale ou une perspective de formation générale dans les cours ? »

2.1.6 La formation aux adultes n'est pas distincte

La partie du programme libéral consacrée à ce secteur de l'enseignement collégial est très brève, mais non moins significative. À propos des distinctions administratives existantes entre la clientèle jeune et la clientèle adulte, les auteurs du programme écrivent : « Une distinction très nette au plan des modalités de financement et d'organisation par exemple, mais qui correspond de moins en moins aux caractéristiques des étudiants – qui, avons-nous besoin de le rappeler, se retrouve dans l'un des réseaux de l'enseignement supérieur –, et des besoins réels de formation. » Faudra-t-il donc faire des besoins de l'entreprise le seul moteur de l'offre de formations initiales, comme cela se fait pour la formation aux adultes ? Faut-il transformer les collèges en supermarchés de formations sur mesure et *just in time* ?

2.2 D'autres intervenants dans ces débats

2.2.1 La Fédération des cégeps ?

2.2.1.1 Sur la formation technique et la formation continue

En matière de formation technique, les *pistes d'action* du Plan de développement de la Fédération des cégeps s'apparentent fortement au programme libéral. Le mot d'ordre emprunté au PDG de la Fédération, lors du lancement dudit plan de développement, ressemble fort à celui du programme libéral. « Fini le mur à mur », déclarait Gaëtan Boucher. Faisant appel aux mêmes tendances de la conjoncture – les pressions à la hausse des qualifications et leur précarité, les tendances démographiques à la baisse, la diversité de la population étudiante, les bas taux d'obtention d'un diplôme, la nécessité d'ajuster la formation à la demande du marché – la Fédération des cégeps en conclut à la pertinence de diversifier l'offre de formations techniques. Rappelons ces pistes d'action qui ont trait à l'enseignement technique :

- Arrimer plus étroitement les formations préuniversitaires et universitaires par des formules apparentées au DEC-BAC déjà en vigueur, les formations secondaire professionnel et technique en renforçant les passerelles DEP-DEC et en créant des passerelles DEP-AEC ;
- Mettre en place des programmes à durées variables. L'ajout d'une année d'études est préconisé pour les programmes lourds, alors que la durée d'autres programmes pourrait être réduite ;
- Permettre aux collèges d'offrir des programmes de plus de trois ans conduisant à des grades universitaires d'études appliquées dans des domaines où les formations universitaires sont inexistantes ;
- Élargir la portée de l'article 12 du RREC sur la création de modules de formation correspondant à des fonctions de travail bien définies et le mettre en application ;
- Laisser aux collèges le soin de définir un certain nombre de compétences de la formation spécifique pour répondre à des besoins particuliers ;
- Maintenir la formation générale dans tous les programmes menant au DEC, mais examiner la pertinence et la faisabilité de l'adapter en fonction des qualifications et des finalités recherchées dans ce secteur de formation ;
- Revoir, s'il y a lieu, les finalités et le contenu de l'épreuve ministérielle en langue d'enseignement et en français et littérature au secteur technique.

On retrouve là beaucoup d'éléments du programme libéral en matière d'enseignement technique : les arrimages avec le secondaire et les universités, bien que la position de la Fédération concernant les liens à établir avec le secondaire professionnel semble moins radicale ; on retrouve, avec plus de précision cette fois, la volonté de diversifier. En effet, si l'on inclut la modulation, les propositions de la Fédération pourraient signifier des durées variant de un an à quatre ans. On retrouve aussi cette proposition très significative afin « d'adapter la formation générale en fonction des qualifications et des finalités recherchées ». Il faut sans doute comprendre qu'il conviendrait d'ajuster la formation générale à la durée du programme et donc, au type de diplôme qui y est attaché. On ne peut, en effet, accorder le même diplôme à un étudiant qui aurait fait quatre années d'études et à celui qui en aurait fait une ou deux. Enfin, on pourrait avoir trouvé un sens à l'énoncé du Parti libéral concernant les contrats d'affiliation avec des universités qui permettraient aux collèges d'offrir des composantes universitaires, lorsque la Fédération des cégeps émet le souhait que le secteur technique puisse offrir des diplômes universitaires d'études appliquées.

La Fédération des cégeps ne réclame pas clairement de décloisonnement entre la formation initiale et la formation continue, comme le propose le Parti libéral. Mais elle suggère une formule de financement et une organisation qui permettent d'offrir la formation aux adultes du matin au soir, et ce, sept jours par semaine.

2.2.1.2 Sur la formation préuniversitaire

Le Plan de développement de la Fédération des cégeps en ce qui a trait à la formation préuniversitaire est un peu plus clair que celui du programme libéral. Il y est question :

- de revoir un certain nombre de cours offerts au cégep et à l'université, notamment en sciences humaines, afin de supprimer les dédoublements ;
- de développer plus largement dans ce secteur, des activités d'exploration *vocationnelle*, dont des stages, *pour renforcer l'ancrage des programmes aux réalités externes et valoriser ce secteur de l'enseignement* ;
- d'offrir dans certaines régions ou certains centres urbains, et dans certains domaines de formation, de nouveaux arrimages entre collèges et universités. Plus particulièrement, donner la possibilité aux collèges en région d'offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaire de premier cycle, reconnus par une ou des universités.
- Enfin, de renforcer le Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) comme lieu privilégié de concertation pour éviter la multiplication des préalables propres à chaque université.

Cette insistance, dans trois de ces quatre propositions, sur le rapprochement à faire avec l'université laisse supposer un émiettement de la formation préuniversitaire en sciences humaines au profit de choix d'options reliées directement à celles nombreuses et de plus en plus professionnalisées qu'offre l'université. Le deuxième énoncé renforce cette hypothèse où il est question, si l'on a bien compris, de rendre plus *pratique* la formation préuniversitaire aux dépens bien sûr de la formation fondamentale.

2.2.2 Les propositions de la Fédération des commissions scolaires⁴

En ce qui a trait à l'offre de formations techniques et continues, la FCSQ se distingue sans doute par la radicalité de ses propositions. Cependant, si l'on veut bien regarder les choses objectivement, celles-ci ne sont pas de nature très différente de celles du ministre ou de celles de la Fédération des cégeps. En effet, si l'on regroupe la formation professionnelle et la formation technique sous une même direction administrative et pédagogique, que ce soit dans les commissions scolaires, les cégeps ou dans de nouveaux *collèges communautaires*, selon les trois hypothèses présentées dans le rapport de Denis Bédard, on retrouve cette idée de diversité des parcours. Le ministre souhaite-t-il ce regroupement structurel ? Il le considère, parmi d'autres, comme une hypothèse envisageable, nous a-t-il dit. Le cas échéant, la question resterait donc de savoir qui, des commissions scolaires ou de ces entités qu'on appelle aujourd'hui les cégeps, administrerait ces enseignements regroupés.

En ce qui a trait à la formation préuniversitaire, la FCSQ revient au vieux projet auquel elle a toujours tenu : le partage de cet enseignement entre le secondaire et l'université. Comme on l'a signalé précédemment, il n'est pas du tout évident que le ministre ait écarté cette possibilité. En effet, même si les collèges survivaient, on peut imaginer qu'ils soient consacrés exclusivement à la formation professionnelle, technique et technologique. On peut aussi imaginer des formules asymétriques, selon l'expression du ministre, où l'enseignement préuniversitaire serait partagé entre les collèges, d'une part, et les commissions scolaires et les universités, d'autre part, *dans une saine concurrence*.

2.2.3 Des chercheurs et autres experts, sur les formations technique et continue

Deux rapports importants ont été publiés récemment concernant l'enseignement technique et professionnel et la formation continue. Publié à l'automne 2003⁵, le premier rapport produit par un comité *ad hoc* mis sur pied par le gouvernement précédent visait à poser un diagnostic sur les causes des échecs en formation

⁴ La FCSQ a fait officiellement sien le rapport de Denis Bédard intitulé *Les études secondaires et postsecondaires : propositions de réorganisation pour améliorer la performance du système d'éducation au Québec*. Elle l'a en effet présenté à titre de mémoire devant la Commission parlementaire sur les universités, en février.

⁵ Québec (Gouvernement du), ministère de l'Éducation du Québec, *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique*. Rapport de l'Équipe intersectorielle sur la réussite en formation technique.

technique découlant des encadrements de l'État (loi, règlements, budgets, etc.). Le second rapport, qui sera publié à la mi-mars, est le rapport des experts nommés eux aussi par le gouvernement précédent afin de formuler des recommandations sur le financement de la formation continue. Le mandat de cette équipe consistait à compléter le livre blanc du gouvernement péquiste intitulé *La politique gouvernementale sur l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, publié en juin 2002.

Dans le premier rapport concernant la réussite en formation technique, on retrouve des constats et des *suggestions* qui s'apparentent à ceux de la Fédération des cégeps. L'un de ces constats a trait à la lourdeur de certains programmes. Les auteurs laissent entendre qu'il faudrait peut-être allonger la durée de ces programmes. Par ailleurs, notant que les étudiants désireux de poursuivre leurs études après le secondaire n'ont d'autres choix que d'opter pour le DEC, ils font une recommandation précise afin de mettre en application la disposition du RREC permettant la modulation de programmes. Cette possibilité, croient-ils, permettrait à ceux qui, aujourd'hui, abandonnent en cours d'études, de se voir reconnaître les compétences déjà acquises et, éventuellement, de revenir aux études. Enfin, les auteurs suggèrent que la formation générale devrait être mieux intégrée à la formation spécifique et l'offre de cours, plus diversifiée.

Quant au comité d'experts qui doit se prononcer sur le financement de la formation continue, il préconiserait le regroupement de la formation professionnelle et technique qui serait administré, soit par les commissions scolaires, soit sous une formule du type collège communautaire. Les auteurs traitent bien sûr de formation continue, mais on imagine assez mal que l'une ou l'autre des formations, professionnelle ou technique, se donne dans une institution pour les adultes et l'enseignement régulier dans une autre. On imagine plus mal encore que les cégeps puissent survivre parallèlement à des collèges communautaires. Mais, l'intérêt majeur de la recommandation dont il est question ici consiste en cette idée de créer des collèges communautaires, une formule qui ne nous semble pas très éloignée des orientations du Parti libéral ni de celles de la Fédération des cégeps.

2.3 Des collèges d'enseignement postsecondaire canadiens comme modèles ?

Cette idée d'emprunter à certaines provinces canadiennes leur modèle de collèges trotte sans doute dans la tête de plusieurs qui considèrent que l'offre de formations et l'organisation de l'enseignement dans les cégeps ne correspondent plus tout à fait aux besoins actuels. Outre ces propositions de diversifier davantage les parcours de formation, la volonté d'offrir un modèle qui soit compatible avec ce qui se fait ailleurs est renforcée par le phénomène de la mondialisation. Il existe un nombre incalculable de collèges en Amérique du Nord qui ont leurs particularités. Il n'est pas dans notre intention d'en faire

l'inventaire. Nous présenterons ici deux modèles : l'un, parce qu'il est celui de notre voisin immédiat et qu'il pourrait rejoindre cette idée de diversification des parcours de formation technique et de décloisonnement de la formation continue. Il s'agit des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) de l'Ontario. L'autre modèle, parce qu'il semble rejoindre les orientations de la Fédération des cégeps qui veut se rapprocher davantage de la formation universitaire. Il s'agit des collèges universitaires de la Colombie-Britannique. Nous nous limiterons à résumer très brièvement l'offre d'enseignement de ces institutions.

2.3.1 Les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAAT)

Deux exemples parmi les 25 CAAT ontariens : le Centennial College, situé à Scarborough (Toronto), et l'Algonquin College, dans la région d'Ottawa. Chacun offre une variété très grande de parcours, tous offerts aux jeunes comme aux adultes. Les programmes sont répartis selon les catégories suivantes : les programmes d'apprentissage en lien étroit avec l'entreprise, les programmes à temps partiel qui sont davantage du type formation continue et les programmes à temps plein. Dans cette dernière catégorie, on retrouve des formations d'un an et moins débouchant sur un certificat, des formations de deux ans où l'on accorde un diplôme de technicien, des formations de trois ans conduisant à un diplôme de technologue et, enfin, des programmes de quatre ans qui mènent à un baccalauréat en technologie appliquée. Notons que, sur ces quatre ans, deux semestres se font en entreprise sur le modèle de l'enseignement coopératif. À cette série, le Centennial ajoute des programmes de mise à niveau pour les candidats à l'université et des programmes de quatre ans conjointement avec l'Université de Toronto ; le collège offre la formation pratique et l'université, la formation théorique. Le tout mène au baccalauréat. Ce type de programmes est offert en journalisme, en paramédecine, en sciences et technologie de l'environnement, tous des programmes très professionnalisés qui, sans doute, n'étaient pas offerts par les universités ontariennes.

Algonquin College offre quelque cent vingt programmes différents à temps plein dans neuf grands secteurs d'activités. Parmi ceux-là, un programme dit Arts et sciences qui constitue les deux premières années du baccalauréat universitaire. Les formations offertes sont de niveaux fort différents puisque des programmes de quatre ans côtoient des formations de commis de bureau, de coiffure, de boulangerie, *etc.* Au Algonquin College, seuls sept des quelque cent vingt programmes sont d'une durée de quatre ans menant au baccalauréat en technologie appliquée. Les programmes de trois ans sont à peine plus nombreux. Le Centennial n'offre que quatre programmes de baccalauréat en technologie appliquée, mais s'ajoutent cependant les six programmes conjoints avec l'Université de Toronto auxquels nous avons fait référence plus haut.

Dans les deux collèges, les exigences à l'entrée sont fonction du niveau de qualification du programme et de son contenu. Mais tous les candidats de moins de 19 ans doivent avoir terminé avec succès une formation secondaire (de six

ans, en Ontario). Ceux qui ont 19 ans et plus peuvent être admis sans répondre à cette exigence après un processus de reconnaissance d'acquis. Cette possibilité s'applique à tous les programmes offerts, y inclus au baccalauréat en technologie appliquée. Dans tout le réseau des CAAT, on compte 140 000 inscrits aux nombreux programmes à temps plein, dont 41 % sont des jeunes issus directement du secondaire, et 48 000 jeunes en apprentissage.

Les programmes offerts en formation continue sont aussi nombreux, mais de niveaux moins variés. Ce sont des programmes courts qui, pour la très grande majorité, ne dépassent pas un an. Outre les cours de formation de type professionnel ou technique, on y retrouve des cours de langues, d'habileté cuisinière, de conseiller auprès des fumeurs, de conduite automobile, etc. On compte environ un million d'étudiants dans les programmes à temps partiel des CAAT ontariens.

2.3.2 Les collèges universitaires de la Colombie-Britannique

Les cinq collèges universitaires de la Colombie-Britannique, situés en régions éloignées des grands centres urbains, offrent une variété aussi grande de parcours dont la durée s'étale entre un an et quatre ans. On y offre la formation professionnelle, la formation technique en deux ou trois ans qui peut inclure plusieurs cours de formation générale variant selon les programmes et des formations pour adultes, y inclus la formation de base. Mais, contrairement aux CAAT ontariens où les programmes de quatre ans menant à un baccalauréat sont peu nombreux et se limitent au domaine des technologies appliquées ou à l'aspect pratique d'un programme de baccalauréat, l'effort dans ces collèges universitaires porte plutôt sur des programmes de quatre ans. Ceux-ci débouchent sur un baccalauréat universitaire octroyé par le collège ou par une université à laquelle le collège est affilié. Ces baccalauréats se donnent en des champs disciplinaires classiques, tout comme en technologie appliquée. Il faut dire qu'en Colombie-Britannique, outre ces collèges universitaires, il existe un autre type de collèges plus apparentés à la formule dite collège communautaire. Ces derniers sont axés sur les formations professionnelle, technique et aux adultes, de même qu'ils sont tournés vers les besoins plus immédiats des localités.

Il convient de noter, en conclusion à ce très bref aperçu, que les réformateurs de chez nous qui reluquent du côté des collèges de type nord-américain ont le choix des formules. Mais ceux-ci ont en commun la diversité des parcours et des diplômes offerts dans la perspective de formation continue qu'on y développe en permettant le passage d'un niveau de formation à l'autre. La diversité facilite ce passage. Certains mettent l'accent sur des programmes plus qualifiants mais, en fait, on note une tendance générale vers la création de ces programmes dans plusieurs collèges. C'est du moins le cas en Ontario, où les programmes de baccalauréat en technologie appliquée sont en plein développement.

2.4 Quelques remarques sur les problèmes dont souffrirait l'offre de formations dans les cégeps

Si l'on fait une lecture attentive de tous les documents que nous venons de présenter et qui ont trait à l'offre de formations, si l'on a prêté une oreille tout aussi attentive aux multiples déclarations, commentaires et réflexions issus des autorités du monde l'éducation dans de ce débat lancé par le ministre Reid, l'avenir des cégeps **tels qu'on les connaît depuis leur création**, est des plus incertains. Ainsi, le ministre et le PDG de la Fédération des cégeps considèrent que le *statu quo* est inacceptable⁶. Mais, quelle qu'en soit la forme, existera-t-il encore un ordre d'enseignement, trait d'union entre le secondaire et l'université, qui offre à la fois une formation préparatoire à l'université et une ou des formations plus axées vers l'emploi ? À ce jour, la FCSQ s'est prononcée pour la disparition pure et simple de cet ordre d'enseignement. L'enseignement secondaire, et tout particulièrement la formation professionnelle, est directement concerné et il est aussi menacé dans le débat qui s'annonce, on l'a vu. Il n'est donc pas étonnant que ses représentantes et ses représentants prennent l'offensive.

Cela dit, les raisons présidant à la convocation de ce débat de la part du gouvernement libéral comme de la part de la Fédération des cégeps qui, notons-le, a été la première à ouvrir cette boîte de Pandore, ne se limitent surtout pas à un combat de coqs entre les autorités de nos ordres d'enseignement. L'offre de formation technique actuellement en vigueur, au centre des questionnements, soulève quelques problèmes importants. Les plus souvent invoqués sont, bien sûr, la baisse inquiétante des effectifs étudiants en région, les coûts associés à cette baisse et le taux élevé d'abandons avant l'obtention d'un diplôme. S'ajoutent d'autres considérations telles l'absence d'une perspective de formation continue dans le système des formations professionnelle et technique, due en grande partie à la difficulté d'établir des passerelles efficaces entre les formations professionnelle et technique (FPT) et, enfin, l'unicité du modèle québécois en Amérique du Nord, dans ce passage entre le secondaire et l'université, de même que dans le système FPT.

2.4.1 La baisse des effectifs étudiants et la réussite au DEC technique

La baisse des inscriptions est déjà largement amorcée et elle maintiendra son élan au-delà des dix prochaines années dans presque toutes les régions du Québec si rien n'est fait pour contrecarrer ce mouvement. Ce n'est pas la moindre cause de souci pour tous ceux et celles qui s'intéressent à l'enseignement collégial. Selon les chiffres du ministère, sur les 623 programmes autorisés dans le réseau, incluant les programmes préuniversitaires, 65 sont sous le seuil de la viabilité (entre 45 et 60 étudiants), 25 sont en difficulté (moins de 45 étudiants) et 13 sont sans effectif. Soit, au total, 33 % des programmes qui

⁶ Commentaire émis lors de la rencontre du 12 février avec le ministre Reid et d'une rencontre avec le PDG de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, le 28 janvier 2004.

survivent avec plus ou moins d'oxygène. Toujours selon les données gouvernementales, le manque d'effectifs étudiants se manifeste, entre autres, par la différence de coûts par étudiant entre les cégeps des grands centres urbains et ceux des régions les plus touchées par la baisse démographique. Ces coûts s'étalent entre 6 600 \$ et 15 400 \$. Cet écart de 8 800 \$ constaté en 2001-2002 était de 7 200 \$ en 2000-2001, soit une augmentation de 22 % en l'espace d'une seule année.

En ce qui a trait à la question de l'obtention d'un diplôme, nous connaissons toutes et tous la situation. Selon les données du MEQ de 2003, 32 % des étudiants obtiennent leur DEC en trois ans, 52,2 % en cinq ans et 57,5 %, toute durée comprise. À l'exception d'une chute sensible en 1995-1996, ces chiffres n'ont pas beaucoup varié depuis 1990 où le taux d'obtention d'un diplôme toute durée était de 56,6 %. En 1980-1981, on notait un taux d'obtention d'un diplôme toute durée comprise de 59 %⁷. On peut donc en conclure à une espèce de normalité, ou alors détecter le symptôme d'un problème systémique. Cela semble être aussi la conclusion que tire le Parti libéral dans son programme, de même que celle du gouvernement précédent qui avait mis sur pied l'Équipe intersectorielle avec mandat de détecter ces problèmes systémiques. Nous avons noté plus haut les conclusions de cet examen diagnostique⁸. Pour chacun, la rigidité du DEC technique et ses exigences sont mises au premier rang de ces problèmes systémiques. On a aussi souvent mis en cause, ces dernières années, le manque de moyens pour bien encadrer les étudiantes et les étudiants. Ce facteur intervient sûrement. Toutefois, dans une enquête réalisée auprès de celles et ceux qui ont quitté les études techniques sans diplôme, seuls 3 % disent ne pas avoir obtenu leur diplôme faute de soutien de la part du collège, contre 25 % qui disent ne pas avoir aimé le programme et 22 % qui disent avoir trouvé un emploi avant la fin de leurs études⁹. On note, par ailleurs, que la chute du taux d'obtention d'un diplôme, en 1995-1996¹⁰, ne correspond pas vraiment aux années de grandes compressions budgétaires qui s'amorçaient à peine en 1995, alors que cette cohorte terminait les études.

⁷ Ces moyennes sont le résultat de données plutôt diversifiées. Ainsi, selon les données que l'on retrouve dans *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique*, la fourchette des taux d'obtention d'un diplôme dans la durée prévue, constatée dans les 25 programmes les plus fréquentés (95 % des nouveaux inscrits de 1996), s'étale de 27 % à 80 %.

⁸ Québec (Gouvernement du), ministère de l'Éducation du Québec, op. cit.

⁹ Québec (Gouvernement du), ministère de l'Éducation du Québec, *L'abandon des études à la formation technique : résultats d'une enquête*, 2004, p. 38 (enquête menée pour le compte des auteurs de *Obtenir son DEC quand on s'inscrit en formation technique*).

¹⁰ Les taux enregistrés pour la cohorte ayant quitté les études avec ou sans diplôme cette année-là sont les suivants : après trois ans d'études : 26,8 % ; après cinq ans : 47,8 % et pour toute durée : 53,1 %. MEQ, *Indicateur de l'éducation*, 2003.

2.4.2 Une perspective de formation continue

Aussi bien l'OCDE¹¹, dont les finalités ont plutôt trait à la bonne marche de l'économie capitaliste, que l'UNESCO¹², dont le mandat est tourné vers le bien-être des populations, insistent, dans leurs dernières publications sur la FPT, sur l'importance d'aménager cette formation dans une perspective de formation continue qui n'est pas synonyme d'éducation des adultes, comme on semble le croire ici. Cette perspective suppose, en fait, d'établir un lien de continuité entre la formation initiale et la formation des adultes, de sorte que chacun haussera éventuellement le niveau de ses qualifications sans rencontrer trop d'obstacles. Ce système suppose donc au départ que l'offre des formations, qu'elles appartiennent à la filière du professionnel technique ou du général, soient elles-mêmes harmonisées pour faciliter ce passage entre les niveaux de qualification et les ordres d'enseignement. Cette perspective de formation continue exige bien d'autres instruments, dont un système de reconnaissance des acquis, mais nous nous limiterons ici à cette conception fondamentale de *continuité* dans l'offre de formations.

Or, si le passage entre le DEC technique et l'université est devenu une pratique courante – 22,2 % des détenteurs du DEC technique ont fait ce passage en 2003 (avec ou sans l'aide d'une passerelle) – force est de constater que les efforts accomplis pour établir des passerelles entre le DEP et le DEC n'ont pas donné les résultats attendus. En 2000, on notait que seulement 2 %¹³ des détenteurs d'un DEP accédaient au cégep technique par le biais des différentes passerelles mises en place après la publication du rapport Pagé, en 1995. Parmi ces étudiantes et ces étudiants, peu ont réussi à obtenir le DEC. Lors de la dernière grande réforme de cet enseignement en 1987, le MEQ a décidé de fusionner la formation des adultes en emploi ou en recherche d'emploi avec celle des jeunes en formation initiale. Cette fusion entraîne, entre autres conséquences, la difficulté d'imposer des cours de formation générale durant ces études professionnelles. Il est vrai que quelque 60 % des moins de 20 ans inscrits au DEP ont un DES mais, incroyable anomalie de notre système d'éducation, depuis 1996, les exigences normales¹⁴ pour entrer au cégep dépassent les exigences minimales pour obtenir un DES.

En somme, avant de réclamer des arrimages plus étroits, comme le font le Parti libéral, la Fédération des cégeps et la FCSQ qui, elle, plaide carrément en faveur de la fusion du professionnel et du technique, il faudrait peut-être donner les moyens de cet arrimage, faire en sorte qu'il existe une véritable filière professionnelle-technique-universitaire.

¹¹ OCDE : sigle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

¹² UNESCO : sigle anglais de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

¹³ Québec (Gouvernement du), ministère de l'Éducation du Québec, Statistiques, 2000. La même année, on notait que plus de 4 % des étudiants de cégep passaient au DEP. Dans certaines régions, dont la Gaspésie, ce chiffre passait à 12 %.

¹⁴ Outre les préalables qu'imposent plusieurs programmes techniques, notamment en mathématiques et en sciences.

Cela dit, dans cet effort pour établir cette filière, il ne faudrait pas commettre l'erreur de hausser à tel point les exigences à l'entrée que l'on discrimine celles et ceux, adultes ou jeunes, pour qui la formation professionnelle est le seul recours pour obtenir une première qualification pour l'emploi. De la même façon, il ne faudrait pas sacrifier à la qualité de ce qu'est aujourd'hui un DEC technique. Voilà qui impose une réflexion en profondeur sur les formules qui permettraient d'arriver au but sans trop de casse. Et voilà qui suppose l'injection de moyens financiers, comme s'il s'agissait d'un investissement rentable !

2.4.3 L'unicité du système collégial

L'argument de l'unicité du système québécois nous est servi depuis de nombreuses années, le plus souvent pour appuyer le discours pour la disparition des cégeps. La FCSQ n'a pas manqué de l'utiliser une fois de plus dans son mémoire à la Commission parlementaire sur les universités, en février. On peut au moins répliquer que ce n'est surtout pas le fait qu'il existe des collèges de niveau postobligatoire qui marque l'originalité du système québécois. En effet, depuis des années, en Amérique du Nord, existent ces institutions aux modèles variés qu'on appelle des collèges, qu'ils se consacrent uniquement à la formation professionnelle et technique, aux formations préuniversitaire, professionnelle et technique ou, comme c'est le cas de certains collèges, aux programmes de quatre ans menant au premier diplôme universitaire (*undergraduate colleges*). Il y a quinze ou vingt ans, la plupart de ces collèges, à l'exception du dernier type, offraient des formations qui ne dépassaient pas deux ans. Or, on l'a noté, les formations de trois et de quatre ans, ces dernières menant à un baccalauréat, deviennent chose courante, notamment en ce qui concerne la formation technique. Depuis une vingtaine d'années, les Européens ont décidé de suivre le modèle en créant, à côté de l'université, des collèges ou des instituts de formation technique rattachés à l'enseignement supérieur. C'est le cas des instituts universitaires techniques (IUT) en France, des *Colleges for Further and Higher Education* en Grande-Bretagne et des *Faschschulen* allemands et autrichiens. De ce point de vue, cette institution qu'est le cégep, à la fois trait d'union entre le secondaire et l'université et parallèle à l'université, ne fait aucunement tache au regard des tendances qui se dessinent dans l'enseignement supérieur à l'échelle occidentale.

Ce sont plutôt la structure et le fonctionnement des filières générale et professionnelle-technique qui font la particularité du système d'éducation au Québec, surtout si on le compare aux collèges nord-américains. Concernant la filière générale, force est de constater que les études primaires et secondaires de par le monde ont, dans la très grande majorité des cas, une durée d'au moins 12 ans quand ce n'est pas 13 ans. Le cégep a donc cette mission particulière de devoir compléter la formation de base au préuniversitaire comme au technique, tout en offrant, comme plusieurs collèges nord-américains, une partie de la formation menant au baccalauréat. Le cégep a aussi la particularité d'être le

passage obligé vers l'université. Ce monopole des collèges québécois n'existe nulle part ailleurs. Mais dans ce pays aussi peu peuplé, ce monopole ne devrait pas faire problème. Il est vrai qu'il enlève aux universités la possibilité d'offrir elles-mêmes, et à leur manière, la première année du baccalauréat, comme cela se fait dans la plupart des universités américaines, en concurrence avec les collèges qui offrent deux ou quatre ans du baccalauréat. Ces deux particularités de la filière de formation générale au Québec créent quelques problèmes de compatibilité avec les systèmes nord-américains. Par exemple, à quoi comparer un DES de 11 ans d'études ? Un DEC préuniversitaire de 13 ans ? Est-il normal d'admettre au baccalauréat universitaire de trois ans les détenteurs du baccalauréat français de 12 ans d'études ?

En ce qui a trait à la filière professionnelle-technique, la particularité, nous l'avons noté, réside surtout dans la rupture qui existe entre les deux niveaux de formation. Cette discontinuité existe de moins en moins dans les autres pays de l'Occident qui tentent, depuis plus ou moins de temps, de combler cet écart dans la perspective de la formation continue.

Les particularités du système québécois n'ont pas créé d'énormes problèmes jusqu'à maintenant. Cependant, à une époque où les pays d'Europe se concertent pour modifier et harmoniser leur système d'enseignement supérieur respectif en copiant le modèle nord-américain¹⁵, faudra-t-il nous aussi nous y résoudre et, si oui, selon quelle formule ?

2.5 En réponse au Parti libéral et à la Fédération des cégeps, des pistes de réflexion

La question à laquelle il nous faut répondre ici est la suivante ? Les caractéristiques qui ont présidé à la création des cégeps sont l'accessibilité sociale et géographique, la gratuité, l'équité interrégionale, le haut niveau de qualification, la polyvalence et la formation générale pour tous. Seraient-elles menacées par les projets du Parti libéral exprimés dans son programme ou par les *pistes d'action* du Plan de développement de la Fédération des cégeps, si l'on s'en tient à ce qui a trait à l'offre de formations ?

2.5.1 L'enseignement technique et la formation continue

Les pistes de solution proposées pour pallier les problèmes constatés en enseignement technique et continue au collégial, ceux que nous venons d'examiner, se résument assez simplement : le régime pédagogique du DEC technique est trop rigide, l'enseignement professionnel est une impasse. Il faut donc diversifier les parcours de formation et permettre le passage du secondaire professionnel au cégep. Nous l'avons vu, ces propositions viennent aussi bien de la Fédération des cégeps, du programme du Parti libéral, de la FCSQ, de

¹⁵ Voir, entre autres, Véronique Brouillette et Nicole Fortin, *La mondialisation néolibérale et l'enseignement supérieur*, Note de recherche, CSQ, [En ligne] 2004, p. 31 à 35. [<http://fec.csq.qc.net>].

l'équipe intersectorielle du MEQ qui s'est penchée sur la question des faibles taux d'obtention d'un diplôme au secteur technique, que du comité d'experts qui avait pour mandat de faire des recommandations sur la formation continue et qui propose la formule du collège communautaire. Bref, presque tous ceux et celles qui, au cours de la dernière année, ont eu à réfléchir sur la formation technique et continue. Certaines des formules proposées se font plus précises. C'est le cas pour la Fédération des cégeps et l'équipe intersectorielle du MEQ qui recommandent de varier la durée des études (entre deux et quatre ans) en fonction de la lourdeur des programmes et d'utiliser davantage la disposition du RREC sur la modulation de programmes. D'autres demandent carrément de fusionner la formation professionnelle et la formation technique, sans trancher la question du qui gèrera ces regroupements.

Considérons ces propositions. Cette diversification et cet arrimage pourraient-ils être considérés comme un apport positif au cégep et au système d'éducation ou, au contraire, comme une menace à la qualité et à l'accessibilité ? La réponse à cette question dépend essentiellement des conditions rattachées à cette diversification. Par exemple, permettrait-elle d'offrir des formations qui ne soient pas complètement arrimées aux besoins immédiats du marché, d'établir des passerelles facilement franchissables entre les formations professionnelle et technique ? Le passage d'un niveau de formation à l'autre, offert à l'intérieur du cégep, se ferait-il naturellement, un peu comme un étudiant passe d'un semestre à l'autre dans un programme du DEC ? Offrirait-on de la formation générale dans des programmes de deux ans, dans chaque module de formation ? Établirait-on une continuité dans l'offre de cette formation générale d'un niveau de formation à l'autre ? Y aurait-il incitation systématique à la poursuite ou au retour aux études et, dans ce dernier cas, la gratuité et une véritable politique de formation continue, elle-même arrimée à cette offre diversifiée de formation ? Donnerait-on à chaque parcours de formation un enseignement de même qualité : encadrement départemental et des comités de programme, stabilité du corps enseignant, appui du personnel professionnel et du personnel de soutien, etc.

Autrement dit, quel objectif prioritaire poursuit-on dans cette volonté de diversifier les parcours de formations et de les arrimer au professionnel ? S'agit-il de répondre bêtement aux besoins plus ou moins immédiats de l'entreprise en main-d'œuvre diversement qualifiée, dans une perspective de formation sur mesure ou *just in time* ? S'agit-il plus simplement de régler le problème des abandons en offrant des programmes moins exigeants ? Ou veut-on instaurer un véritable système de formation continue de qualité, tourné vers les intérêts des jeunes et des adultes ? Si l'on considère les raisons invoquées dans le programme du Parti libéral et celles de la Fédération des cégeps, il n'est pas du tout certain que ces deux organismes partagent ce dernier objectif. Les offres patronales déposées le 2 février aux enseignantes et aux enseignants de cégep augurent plus mal encore des intentions du ministère et de la fédération patronale. En effet, cette idée toute nouvelle de créer des programmes provisoires pour répondre à des besoins tout aussi provisoires de l'entreprise

semble en effet nous orienter vers le supermarché de formations *just in time* et sur demande.

La réponse à cette question concernant les conditions d'une diversification des parcours de formation nous permettrait peut-être de nous prononcer clairement sur cette piste de solution. Cela étant dit, nous croyons qu'au minimum, il faut protéger ce qui est essentiel, tout en améliorant le système actuel.

Piste de réflexion 1

- Attendu les énoncés de la Déclaration de principe de la CSQ pour la défense du cégep dans ses grandes caractéristiques, soit accessibilité, qualité, polyvalence et poursuite de la formation générale ;
- Attendu les orientations de la CSQ en faveur d'un véritable système de formation continue et du développement d'une filière professionnelle-technique (Énoncé de politique sur la formation professionnelle et technique, adopté en 1991) ;
- Attendu, par ailleurs, la baisse inquiétante des effectifs étudiants et le taux élevé des abandons en formation technique ;
- Attendu l'importance d'établir une véritable continuité entre le secondaire et l'université, quelle que soit la filière (générale ou professionnelle) choisie par l'élève ou l'étudiant ;
- Attendu l'importance de maintenir le niveau actuel d'accessibilité à la formation professionnelle pour les jeunes et les adultes à la recherche d'une première qualification pour l'emploi ;
- Attendu l'importance de maintenir, sinon de hausser, la qualification de certaines formations techniques offertes au cégep pour répondre aux besoins de plus en plus exigeants de la société du savoir.

Nous pourrions :

- a) Réitérer notre volonté de voir réaffirmés les caractères d'accessibilité, de gratuité, de qualité et de polyvalence du réseau des collèges publics québécois ;
- b) Réaffirmer notre volonté de voir s'instaurer une véritable filière professionnelle, technique et universitaire ;
- c) En conséquence, insister sur l'importance du maintien de la formation générale au secteur technique ;

- d) Cependant, accepter de revoir les approches pédagogiques liées à cet enseignement ;
- e) Réaffirmer notre volonté de voir maintenue la formation professionnelle offerte par les commissions scolaires afin de faciliter l'accès à une première qualification pour l'emploi pour les jeunes et les adultes, quelle que soit par ailleurs la décision concernant la diversification des parcours d'études techniques au cégep ;
- f) Nous montrer ouverts à l'idée de l'allongement de certains programmes techniques en fonction de leur lourdeur ;
- g) Nous montrer ouverts à un réexamen des exigences attachées à l'obtention d'un DEC et des moyens offerts aux étudiantes et aux étudiants de reprendre les examens échoués ;
- h) Réaffirmer notre volonté de maintenir la gratuité des études techniques collégiales, y compris dans le cas où l'on offrirait un baccalauréat pour certains programmes techniques de quatre ans.

2.5.2 La formation préuniversitaire

Le gouvernement au pouvoir n'a pas écarté la menace d'une disparition de cet enseignement dans les collèges. Il nous faut donc tenir compte de cette possibilité. La Fédération des commissions scolaires, mais aussi les universités, sont les grands tenants de cette proposition. Les universités, en fait, veulent avant tout récupérer ce qui constitue, pour elles au moins, un an de leur baccalauréat. Outre le fait que cette prise en charge leur assurerait des moyens financiers supplémentaires pour un enseignement peu onéreux, elles désirent sans doute aussi mieux arrimer cette première année du baccalauréat aux réformes profondes qu'elles ont introduites dans leurs enseignements depuis quelque 10 ou 15 ans. Ces réformes visent à éliminer ou, du moins, à réduire les programmes jugés trop éloignés des besoins du marché du travail et de la recherche rentable, au profit de la création d'un nombre de plus en plus impressionnant de programmes débouchant sur une profession. Les baccalauréats en sciences humaines et en lettres sont particulièrement visés par ces réformes qui, notons-le, s'inscrivent dans un mouvement mondial encouragé par l'OCDE, la Banque mondiale et nos gouvernements. Rappelons en effet que la professionnalisation des enseignements constitue l'une des obligations auxquelles se sont astreintes les universités en signant les contrats de performance du gouvernement précédent.

Cela explique sans doute que, dans le Plan de développement de la Fédération des cégeps, on insiste sur la nécessité d'arrimer très étroitement les programmes du secteur préuniversitaire et, notamment, celui de sciences humaines, à ceux offerts par l'université dans ce champ de savoir. On peut aussi

deviner ce qui se cache derrière cette piste d'action qui invite à l'ancrage des programmes aux réalités externes par des activités d'exploration *vocationnelle*¹⁶ qui incluraient des stages. La Fédération des cégeps tient comme nous à conserver l'enseignement préuniversitaire. Ses pistes d'action touchant le préuniversitaire consti-tueraient donc une espèce de compromis offert aux universités. C'est sur ces pistes d'action de la Fédération des cégeps que nous sommes donc invités à nous prononcer.

Piste de réflexion 2

- Attendu notre position ferme en faveur du maintien du cégep dans ses grandes caractéristiques ;
- Attendu qu'une des missions importantes de l'enseignement préuniversitaire consiste à compléter la formation de base acquise au secondaire ;
- Attendu nos positions antérieures en faveur d'une formation fondamentale au cégep, conçue comme une initiation au grand champ du savoir que couvre chacun des programmes du préuniversitaire ;
- Attendu que les études collégiales constituent une première incursion dans le domaine des fondements théoriques des sciences et des savoirs culturels ;
- Attendu que les études collégiales constituent une période importante de choix de carrière pour les étudiantes et les étudiants, comme l'a largement démontré le CSE¹⁷ ;
- Attendu les nombreux programmes de spécialisation professionnelle proposés par l'université dès l'entrée au baccalauréat, qui peuvent compromettre la formation scientifique de base ;
- Attendu qu'il revient au secteur technique du cégep d'offrir des formations directement liées à l'emploi ;
- Attendu que la baisse des effectifs étudiants permet difficilement aux collèges d'offrir une multitude d'options comme le fait l'université ;

Nous pourrions :

- a) Réitérer notre volonté ferme de maintenir le cégep et la formation préuniversitaire au cégep ;

¹⁶ Notons que ce terme « vocationnelle » n'est pas français et qu'il signifie en anglais *enseignement court, professionnel*, selon le dictionnaire Harrap's.

¹⁷ Conseil supérieur de l'éducation, *L'orientation au cœur de la réussite*, avril 2002.

- b) Réitérer notre appui à des programmes préuniversitaires axés sur une initiation aux fondements des disciplines comprises dans leur champ de savoir respectif ;
- c) Nous opposer à une spécialisation professionnelle des programmes préuniversitaires, notamment en sciences humaines ;
- d) Recommander une meilleure harmonisation entre les formations préuniversitaire et universitaire pour éviter les dédoublements et l'imposition de préalables propres à chaque université. Cependant, nous pourrions nous opposer à un contrôle unilatéral des universités sur le contenu des formations préuniversitaires ;
- e) Dans le but de faciliter le choix de carrière des étudiantes et des étudiants, accepter l'idée que de courts stages d'observation, dans des milieux de travail ou de recherche choisis par eux-mêmes, puissent être inclus dans tous les programmes préuniversitaires.

3. Régionalisation, décentralisation et financement

La situation difficile des cégeps en région est bien connue. Ces derniers doivent vivre avec un sérieux problème d'exode des jeunes vers les centres urbains conjugué au phénomène de dénatalité. Comme le financement des cégeps est fonction du nombre d'étudiantes et d'étudiants qu'ils accueillent, certains cégeps ont dû présenter des budgets déficitaires cette année. Plusieurs programmes sont en difficulté, faute d'inscriptions, alors que d'autres ont dû fermer. La situation est critique, l'enjeu crucial. Comment réussir à rendre viable un cégep en région qui n'accueille que 600 étudiantes et étudiants ? Comment permettre aux jeunes des régions d'avoir accès à une éducation postsecondaire de qualité quand plusieurs programmes sont menacés d'extinction ? Les cégeps urbains ne sont pas en reste non plus. Ces derniers doivent composer avec la concurrence entre les collèges d'un même territoire.

Il s'agit d'un enjeu central au débat sur les cégeps. D'ailleurs, lorsque le ministre Reid a annoncé, en juin dernier, la tenue d'un forum public sur l'avenir des cégeps, il avait affirmé que le débat porterait essentiellement sur le financement et la décentralisation. Depuis, le débat s'est élargi à l'avenir des formations technique et préuniversitaire, mais il reste qu'il faut trouver des solutions aux problèmes vécus par les cégeps en région.

Sur la question de la décentralisation, les cégeps ont déjà été passablement décentralisés après les réformes de 1993 et de 1997. Le programme du Parti libéral indique à plusieurs reprises qu'on devrait laisser plus d'autonomie aux cégeps. Veut-on les décentraliser davantage en permettant l'habilitation, par exemple ? Est-ce que le ministère de l'Éducation veut ainsi se délester d'une partie de ses responsabilités ? Quel serait le rôle de l'État par rapport au secteur collégial ? Il s'agit, là encore, de questions qui risquent de refaire surface au cours du forum ministériel.

Pour la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation, l'heure des cégeps « mur à mur » est terminée. Alors que la Fédération des cégeps envisage un « cégep à géométrie variable », le ministre parle d'un modèle asymétrique, qui serait différent en milieu urbain et dans les régions. Selon les dires du ministre, il en sera question lors du forum. Quelle forme prendrait ce modèle asymétrique ? Nous ne le savons pas, mais la tribune est ouverte et nous devons proposer des solutions.

Quant à l'épineuse question du financement des cégeps, elle est étroitement liée au sort qu'on réservera aux cégeps en région. La Fédération des cégeps ne cesse de marteler que le collégial est l'ordre d'enseignement le plus « dépendant » du financement de l'État, contrairement aux commissions scolaires qui bénéficient de la taxe scolaire et aux universités qui peuvent compter sur une contribution des étudiants. La Fédération des cégeps était

même allée jusqu'à remettre en question la gratuité du collégial et à proposer une contribution accrue du financement privé.

3.1 La régionalisation

3.1.1 Le programme du Parti libéral et les cégeps en région

De façon générale, l'orientation du PLQ en matière de formation collégiale est claire : « Il faut passer d'un collège qu'on avait conçu de façon quasi uniforme pour tous dans toutes les régions, à des collèges mieux adaptés aux réalités de leur région et aux clientèles qu'ils doivent desservir. » On semble s'orienter de plus en plus vers un modèle collégial fait en fonction de la demande des entreprises des régions. Le ministre de l'Éducation a affirmé, lors d'une rencontre avec les directeurs généraux des collèges, que son gouvernement manifestait une grande ouverture aux changements favorisant la décentralisation et les solutions adaptées localement plutôt que « normées mur à mur ».

Dans le chapitre « Faire confiance aux régions. Priorités d'actions politiques pour des emplois et des services en région », le programme du Parti libéral répète sans cesse que chaque établissement collégial devrait offrir une gamme de formation en fonction des besoins régionaux. « Il est nécessaire d'accorder aux cégeps plus d'autonomie dans la définition des programmes d'études. Les cégeps doivent pouvoir développer des programmes d'études en fonction de la structure industrielle de leur région. » (p. 29) D'accord, mais qui déterminera les besoins des régions ? Certains craignent que la Conférence régionale des élus, instituée récemment, ait un rôle à jouer dans la gestion de l'offre de formations professionnelle et technique en région.

Vers une nouvelle gouvernance régionale

En décembre, le gouvernement libéral créait la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (projet de loi n° 34), qui confie aux municipalités régionales de comté (MRC) un rôle majeur dans le développement économique. Les conseils régionaux de développement (CRD), lieux de concertation de tous les milieux, y compris le milieu de l'éducation, composés au tiers d'élus municipaux et aux deux tiers de représentants des commissions scolaires, des cégeps, des syndicats et d'associations, sont abolis et remplacés par les conférences régionales des élus (CRE) qui ont, notamment, le mandat d'abolir ou de fusionner les organismes de développement des régions.

Les Conférences régionales des élus ont pour mandat d'établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers du développement de la région, en tenant compte en priorité de la participation à la vie

démocratique des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes.

Le plan quinquennal doit aussi tenir compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emploi déterminés par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de son territoire et, le cas échéant, du schéma métropolitain d'aménagement et de développement ainsi que du plan des grands enjeux du développement économique adoptés par la communauté métropolitaine de son territoire.

Notons que le conseil d'administration de la conférence régionale des élus est composé des préfets des MRC et des maires. La Conférence régionale des élus **peut** nommer des membres additionnels dont le nombre ne peut excéder le tiers de l'ensemble des membres autres que ceux prévus. Ces membres sont choisis après consultation des organismes que la conférence considère comme représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité à desservir, notamment ceux des milieux de l'économie, de l'éducation, de la culture et de la science. Comme il n'existe aucune obligation d'accueillir en leur rang des représentants du milieu de l'éducation, les conférences régionales des élus disposent d'un pouvoir discrétionnaire à cet égard.

Le projet de loi n° 34 institue les centres locaux de développement (CLD), à qui la municipalité régionale de comté confie le mandat d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi. Le conseil d'administration de cette instance **peut** aussi comprendre, entre autres, « des personnes issues notamment du milieu des affaires et des milieux associatifs et communautaires ». Les milieux de l'éducation sont exclus et les centres locaux de développement deviennent les mandataires des municipalités régionales de comté qui disposent des fonds autrefois attribués aux CLD.

Le Conseil supérieur de l'éducation a d'ailleurs fortement critiqué l'absence de garantie de la présence de représentantes et de représentants du milieu de l'éducation dans ces deux structures ayant pour mandat de déterminer les orientations en matière de développement. Il a recommandé au ministre de l'Éducation de prendre les mesures nécessaires pour que soient apportés les correctifs appropriés au projet de loi n° 34 de manière à assurer la pleine participation des établissements d'enseignement, des commissions scolaires, des cégeps et des universités aux instances responsables du développement local et régional¹⁸.

Lors d'une rencontre avec les directeurs généraux des collèges tenue en novembre 2003, le sous-ministre Pierre Lucier aurait affirmé que le ministère songeait à décentraliser la répartition des budgets entre les collèges et à confier cette responsabilité à une nouvelle instance régionale, soit la Conférence

¹⁸ Conseil supérieur de l'éducation, *Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le projet de loi n° 34 instituant le ministère du Développement économique et régional*, Québec, décembre 2003.

régionale des élus. Or, lors d'une rencontre des représentantes et des représentants politiques des fédérations du collégial de la CSQ avec le ministre de l'Éducation, Pierre Reid nous a garanti que la Conférence régionale des élus n'aurait pas de rôle à jouer dans la gestion des cégeps. Qui dit vrai ? Et si la Conférence régionale des élus n'a pas de rôle à jouer dans la détermination des besoins des régions en formation collégiale, qui assumera cette responsabilité ? Les conseils régionaux de développement qui avaient cette responsabilité sont désormais abolis. Quant aux conseils régionaux de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), ils avaient pour mandat de travailler de pair avec les conseils régionaux de développement. Emploi-Québec réalise aussi fréquemment des études permettant de déterminer les besoins du marché du travail dans les régions et dans la province.

Malgré les propos rassurants du ministre Reid, nous nageons toujours dans l'incertitude quant à l'instance régionale qui déterminera les besoins de formation des régions.

Piste de réflexion 3

Attendu les orientations de la CSQ quant à la nécessité d'une représentation des milieux de l'éducation dans les structures régionales ;

Attendu les orientations de la CSQ en faveur de la concertation entre les partenaires des milieux de l'éducation ;

Nous pourrions :

Recommander au ministère de l'Éducation d'instaurer un mécanisme démocratique de concertation régionale où des représentants des membres du personnel de l'éducation seraient présents afin de participer au processus de décision dans l'offre de formation des régions du Québec.

Vers une rationalisation de l'offre des programmes

Tout indique que le parti au pouvoir s'oriente vers un modèle de cégeps axé sur la demande. Or, dans un contexte de dénatalité et d'exode des régions, plusieurs programmes sont menacés, alors que d'autres ont carrément dû fermer faute d'inscriptions. Ce phénomène ne touche pas seulement les programmes techniques très spécialisés, mais même le secteur préuniversitaire.

Le ministère se pencherait sur l'idée de créer un panier régional des programmes en éliminant tous les dédoublements. Est-il normal qu'une région comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean offre quatre programmes différents d'administration, par exemple. Nous pouvons certainement appréhender une rationalisation de l'offre de programmes.

Vers une spécialisation des cégeps en région

Selon les dires du ministre, « le gouvernement libéral tient à certains changements, en ce qui concerne notamment le rehaussement de la capacité des cégeps en région de jouer un plus grand rôle de développement en dépit de problèmes multiples, dont celui de l'exode démographique ». Dans le chapitre du programme du Parti libéral consacré aux régions, le gouvernement poursuit deux grands objectifs qui touchent les cégeps :

- Permettre aux cégeps et aux universités de jouer un rôle de premier plan dans le développement économique et social des régions ;
- Répondre au problème de pénurie de main-d'œuvre qualifiée en région en revalorisant la filière professionnelle et technique.

Pour ce faire, le Parti libéral privilégie les moyens suivants :

- Augmenter le financement des cégeps en région : « Un gouvernement du Parti libéral du Québec assurera aux cégeps en région les ressources financières pour offrir des services de formation exclusifs correspondant aux besoins socio-économiques du milieu. Nous encourageons la spécialisation de certains cégeps dans des domaines techniques pour contrer la baisse de clientèle et créer des centres d'excellence régionaux. » ;
- Valoriser la formation technique et professionnelle ;
- Accélérer le développement de nouveaux centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) : « Dès la première année de son mandat, un gouvernement du Parti libéral du Québec amènera les CCTT à fonctionner en réseau afin de mettre en commun leurs expertises. »

Dans son chapitre « Des outils pour la vie. Priorités d'action politiques pour les jeunes du Québec », le programme du Parti libéral renchérit en disant « nous encourageons la spécialisation de certains cégeps dans certains domaines techniques, afin de contrer la baisse de clientèle anticipée et de créer des centres d'excellence régionaux. Les cégeps en région pourront ainsi contribuer plus activement au développement de leur région. » Plus loin, on propose de « donner aux collèges toute l'autonomie de gestion et d'organisation nécessaire afin de répondre aux besoins diversifiés de leurs clientèles et de leur région, et leur assurer des modalités de financement récurrentes, capables de maintenir des programmes de qualité répondant aux besoins des clientèles étudiantes et aux besoins de main-d'œuvre et de développement économique des régions. »

Le chapitre du programme du parti portant sur l'éducation est plus explicite. Le Parti libéral entend accorder plus d'autonomie aux collèges et maintenir en région des établissements viables. Pour ce faire, le Parti libéral entend :

- Assurer les modalités de financement récurrent capables de maintenir les programmes de formation générale et de formation technique qui répondent aux besoins des clientèles étudiantes et des besoins de main-d'œuvre et de développement économique des régions. Un montant de 80 millions de dollars est prévu à cette fin pour la durée du cadre financier ;
- Permettre aux collèges de conclure des contrats d'affiliation avec des universités afin d'offrir des composantes de programmes universitaires et d'adopter les modalités de financement appropriées ;
- Favoriser, dans des délais plus courts, la réussite des étudiantes et des étudiants du secteur technique au collégial par différentes mesures incitatives. Une somme de 35 millions de dollars est prévue à cet effet pour la durée du cadre financier ;
- Piloter des études et des consultations sur la nécessité de revoir la structure des programmes préuniversitaires et techniques, incluant la formation commune à ces programmes afin de mieux répondre aux exigences et aux besoins diversifiés de formation des étudiantes et des étudiants ;
- Donner aux collèges toute l'autonomie de gestion et d'organisation nécessaire afin de répondre aux besoins diversifiés de leur clientèle et de leur région.

Le développement de pôles d'expertise dans les régions semble être le moyen privilégié par le gouvernement libéral autant pour les cégeps que pour les universités. Cette spécialisation est déjà amorcée dans plusieurs cégeps. Le programme d'arts et technologie des médias, donné exclusivement au cégep de Jonquière, en est un bon exemple. Dans ce cas précis, l'initiative venait du cégep et n'a pas été imposée par le gouvernement ou par les entreprises de la région. Dans plusieurs cas, l'exclusivité ou la quasi-exclusivité permet la survie des petits cégeps en région.

Lors de la rencontre des représentantes et des représentants de la CSQ avec le ministre de l'Éducation, celui-ci nous a mentionné que certains changements pourraient aider les régions. Il a donné l'exemple, répété ensuite aux médias, que certains cégeps en région peuvent offrir un baccalauréat complet dans des domaines utiles aux régions, comme le baccalauréat en administration, en enseignement ou en soins infirmiers, par exemple. Il est d'ailleurs écrit, dans le chapitre du programme du Parti consacré aux jeunes, qu'un des moyens de maintenir l'accessibilité aux études supérieures est de « permettre aux collèges de conclure des contrats d'affiliation avec des universités, afin d'offrir des composantes de programmes universitaires et d'adapter les modalités de financement appropriées ». Notons que des ententes de partenariat entre

certains cégeps et universités en région existent déjà, mais sans aller jusqu'à offrir le baccalauréat au complet.

Le ministère songerait également à établir des passages directs entre le cégep et l'université dans certaines régions. Par exemple, un jeune qui s'inscrirait au programme d'administration au cégep de Chicoutimi aurait une place réservée à l'Université du Québec à Chicoutimi dans son domaine, sous réserve de la réussite de ses cours.

3.1.2 Le Plan de développement de la Fédération des cégeps

Sur le rôle des cégeps en région, le Plan de développement de la Fédération des cégeps ressemble beaucoup au programme du Parti libéral, bien que la Fédération des cégeps aille un peu plus loin. Alors que le ministre parle d'un modèle asymétrique pour les cégeps, la Fédération des cégeps parle de cégeps à géométrie variable. Rappelons quelques pistes dégagées par la Fédération des cégeps :

- Dans certaines régions ou certains centres urbains, et dans certains domaines de formation, développer de nouveaux arrimages entre collèges et universités. Examiner plus particulièrement la possibilité que des collèges en région puissent offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaire de premier cycle, reconnus par une ou des universités. (Piste 10)
- En matière de reconnaissance des acquis, améliorer l'accès aux services en soutenant les pôles d'expertise des collèges ; explorer la voie de la régionalisation des services, notamment au moyen d'une collaboration plus étroite avec les universités et les commissions scolaires et créer un fonds pour développer une offre harmonisée et concertée d'outils de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires. Revoir également les modalités de financement de la reconnaissance des acquis et de la formation manquante. (Piste 16)
- Obtenir du gouvernement du Québec qu'il considère la formation technique collégiale comme une priorité, en particulier en accélérant l'implantation des programmes révisés, en accordant aux collèges de nouvelles autorisations de programmes lorsque cela est pertinent, notamment dans les secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre, en assurant aux collèges un financement adéquat pour leur mise en œuvre et en soutenant leurs efforts de rationalisation de la carte des programmes. (Piste 62)
- Dans une perspective d'accessibilité à la formation et d'optimisation des ressources, soutenir les initiatives de regroupement des ressources en formation professionnelle et en formation technique à tous les ordres d'enseignement, dans certaines régions ou certains centres urbains, et dans certains domaines. (Piste 63)

- Promouvoir un développement institutionnel plus ciblé dans certaines régions et certains centres urbains, en vue de créer ou de consolider des créneaux d'excellence. (Piste 65)
- En relation avec la piste précédente, explorer les modalités et les mesures incitatives pour permettre aux collèges de se différencier davantage entre eux et examiner les moyens de continuer d'assurer un fonctionnement efficace en réseau. (Piste 66)

Comme le programme du Parti, la Fédération des cégeps privilégie aussi le développement de pôles d'expertise dans les cégeps en région et demande au ministère de l'Éducation d'accorder la priorité à la formation technique. Mais elle propose aussi une régionalisation des services et un regroupement des ressources en formation professionnelle et technique. Ces deux propositions pourraient être dangereuses dans un contexte de fusion possible de la formation professionnelle et de la formation technique. Nous l'avons évoqué plus haut, quelle instance régionale déterminera l'offre de formation ? Qu'entend-on exactement par un regroupement des ressources ? S'il s'agit de regrouper certaines ressources matérielles comme l'équipement et les installations, cette piste peut être envisageable. Notons, à cet égard, que certains cégeps en région le font déjà. Le cégep de Rouyn-Noranda et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, par exemple, partagent les mêmes équipements et certains services comme la bibliothèque et les installations sportives. S'il s'agit par contre de regrouper les ressources financières et humaines, alors là, nous nous rapprochons d'une fusion de la formation professionnelle et de la formation technique.

3.1.3 Le rapport de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Pour la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), la diminution des inscriptions dans les cégeps nuit à l'approche programme et à la qualité de la préparation des études universitaires. Au secteur préuniversitaire, plus le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans un programme est petit, plus il faudra regrouper ces étudiants avec ceux d'autres programmes, pour le plus grand nombre de cours. À la formation technique, il deviendra de plus en plus difficile pour les cégeps en région d'inscrire suffisamment d'étudiantes et d'étudiants dans les différents programmes pour constituer des groupes à des coûts justifiables.

Selon le rapport commandé par la FCSQ, la question démographique pose deux défis au système d'éducation :

- Il deviendra difficile de rentabiliser les services éducatifs en dehors des grands centres urbains et particulièrement dans les régions périphériques ;

- La formation de la main-d'œuvre devra être la plus efficace possible afin d'optimiser l'intégration au marché du travail, ce qui veut dire diminuer les durées de formation actuellement trop longues et améliorer les taux d'obtention d'un diplôme.

Bref, si l'on résume les propos de la Fédération des commissions scolaires du Québec, les études collégiales sont trop longues et trop coûteuses. La fédération propose plutôt de fusionner la formation professionnelle et la formation technique, d'en donner la gestion aux commissions scolaires et d'allonger d'un an les études secondaires et du premier cycle universitaire, ce qui réglerait comme par magie la question démographique. Mais le rapport Bédard a oublié de traiter du coût pour les familles et les étudiants qu'engendrerait une telle « réingénierie » du système d'éducation. Les parents et les étudiants auraient à payer une année de plus de frais de scolarité à l'université, sans compter les frais occasionnés par le déplacement des étudiants et des étudiants qui iraient étudier à l'université un an plus tôt.

Si l'on allongerait les études secondaires et le baccalauréat d'un an, on pourrait certainement appréhender un effet psychologique sur les élèves du secondaire qui y resteraient un an de plus et seraient ainsi tentés de décrocher. De plus, si les cégeps étaient éliminés, les problèmes d'orientation et d'adaptation aux études postsecondaires seraient tout simplement déplacés aux universités.

3.1.4 Le Comité d'experts sur le financement de la formation continue

Bien que le rapport du Comité d'experts sur le financement de la formation continue ne soit pas encore diffusé, certaines hypothèses ont été présentées lors d'une réunion de la Commission des partenaires du marché du travail. Nous avons dit plus haut que le comité songeait à fusionner la formation professionnelle et la formation technique, mais il propose aussi de créer des centres régionaux de reconnaissance des acquis et de donner un rôle plus grand aux municipalités, donc, possiblement aussi à la Conférence régionale des élus.

Piste de réflexion 4

- Attendu que les cégeps en région vivent des baisses inquiétantes de leurs effectifs étudiants ;
- Attendu que des solutions visant la rétention des étudiantes et des étudiants dans les régions sont souhaitées.

Nous pourrions :

- a) Considérer la possibilité de contrats d'affiliation entre les cégeps et les universités en région pour que certains cégeps en région puissent offrir des composantes de la formation universitaire ;

- b) Nous montrer ouverts à l'idée de créer un panier régional de programmes sous certaines conditions :
- Que les membres du personnel des collèges participent à l'élaboration et à la répartition de ce panier régional de programmes ;
 - Que les programmes préuniversitaires soient maintenus dans les cégeps ;
 - Que les membres du personnel soient protégés si un programme est déplacé d'un cégep à l'autre ;
- c) Nous montrer ouverts au développement de créneaux particuliers pour certains cégeps, dans quelques domaines.

3.2 Décentralisation et autonomie des cégeps

La réforme Robillard de 1993 a conféré aux collèges le statut d'établissement d'enseignement supérieur, leur accordant par le fait même une plus grande autonomie pédagogique et administrative. Mais c'est lors de la réforme Marois, amorcée en 1997, que la décentralisation des collèges s'est consolidée. Parmi les changements apportés aux collèges, les plus importants ont été l'introduction de l'approche par compétences et le développement de l'approche programme, l'élaboration locale des programmes d'études ainsi que la déréglementation des attestations d'études collégiales (AEC). Depuis, on assiste à une prolifération d'AEC qui encourage la compétition entre les cégeps et entre les cégeps et les établissements privés. De plus, les nouvelles dispositions de la Loi sur les collèges et du RREC habilite les collèges à émettre eux-mêmes le diplôme d'État. S'ajoute à ces changements, la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), un organisme autonome qui évalue, notamment, les programmes d'études, les politiques institutionnelles et les plans de réussite des collèges. Notons que le réseau collégial est le seul ordre d'enseignement qui doit se soumettre à une évaluation aussi sévère. Les collèges, en acquérant le statut d'établissement d'enseignement supérieur, ont pu jouir d'une plus grande autonomie pédagogique et de gestion, mais cette autonomie est relative puisque les cégeps sont soumis à des mécanismes rigoureux d'imputabilité.

Sur la décentralisation, le ministre a été clair. Dans un discours prononcé aux directeurs généraux des collèges le 13 novembre 2003, Pierre Reid a affirmé : « De façon générale, nous serons très ouverts aux changements qui favorisent la décentralisation, le rapprochement des décisions des lieux de l'action, et les solutions adaptées localement plutôt que normées mur à mur. » Le programme du parti est aussi éloquent. On semble se rapprocher d'un modèle des cégeps orienté vers les besoins économiques des régions et non sur un modèle de **réseau** collégial orienté vers les besoins de la population.

Depuis la fin des années 70, le régime pédagogique des cégeps est réglementé par l'État. En effet, le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) détermine les exigences d'admission, le contenu des programmes et les règles d'obtention d'un diplôme. Nous sommes d'avis que l'État doit conserver son pouvoir de réglementation afin que les mêmes règles s'appliquent à tous les collèges quant à l'admission, au contenu des programmes et aux règles d'obtention d'un diplôme.

L'opération d'évaluation institutionnelle des collèges arrivant à terme, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pourrait recommander à certains collèges de décerner eux-mêmes le DEC, ce qui favoriserait les grands cégeps urbains et instaurerait une compétition entre les collèges.

Piste de réflexion 5

- Attendu les orientations de la CSQ et de ses fédérations du collégial sur la défense du cégep dans ses attributs fondamentaux.

Nous pourrions :

- a) Inviter le ministre de l'Éducation à maintenir son pouvoir de réglementation quant aux conditions d'admission, au contenu des programmes et aux exigences reliées à l'obtention d'un diplôme, à moins qu'il ne s'agisse de composantes de formation relevant actuellement des universités et pouvant être réglementées par contrat d'affiliation avec une université ;
- b) Inviter l'Assemblée nationale à abroger les dispositions législatives permettant au ministre d'habiliter les collèges à décerner le diplôme d'État.

3.3 Le financement des cégeps

La situation des cégeps en région est étroitement liée à la question du financement des cégeps. Comme les cégeps sont financés en fonction du nombre d'étudiants qu'ils accueillent, une baisse des effectifs entraîne une réduction du financement. Le collégial est l'ordre d'enseignement le plus durement touché par la baisse des effectifs. C'est aussi l'ordre d'enseignement qui a subi les coupes budgétaires les plus importantes, lors des années du déficit zéro entre 1994 et 1998, de l'ordre de 260 millions de dollars. C'est le quart du budget des collèges qui a été amputé. Les cégeps en région ont été plus durement touchés, mais l'ampleur des coupes a affecté l'ensemble du réseau, y compris les collèges urbains.

Ces coupes budgétaires ont eu des effets désastreux sur les collèges : abolition de plusieurs postes de professionnels et de personnel de soutien, augmentation du nombre d'élèves par classe, regroupement des élèves de programmes

différents dans un même cours de formation spécifique, réduction de l'offre de cours complémentaires et de cours optionnels, mises en disponibilité des membres du personnel, non-remplacement de personnel absent, pertes d'emplois pour le personnel précaire, fermeture de programmes, abandon de projets prometteurs, etc. Cette année encore, les cégeps ont écopé d'une compression de 30 millions de dollars répartie sur deux ans par rapport à leur capacité de dépenser de l'an dernier et plusieurs collèges ont du présenter des budgets déficitaires. Il n'est pas exagéré, dans ce contexte, d'affirmer que la situation financière des cégeps est critique et qu'il faut agir. Si le ministre affirme que le *statu quo* n'est pas envisageable, nous pouvons répliquer que le *statu quo* en matière de financement des collèges est tout à fait inacceptable.

Pour la Fédération des cégeps, le réseau collégial serait le plus vulnérable parce que trop dépendant de l'État, contrairement aux commissions scolaires qui bénéficient de la taxe scolaire et des universités qui bénéficient des droits de scolarité. Toujours selon la Fédération des cégeps, pour remédier aux problèmes de financement, il faudrait diversifier les revenus des collèges en demandant une plus grande contribution des entreprises et des individus. Le président, Gaëtan Boucher, est même allé jusqu'à remettre en question le principe de la gratuité des études collégiales en proposant que les collèges réclament des frais de scolarité !

Si faire reposer le fardeau financier sur les étudiantes et les étudiants demeure pour nous une solution tout à fait inacceptable, celle d'une plus grande contribution des entreprises est plus envisageable. Le gouvernement libéral a diminué la portée de la loi qui oblige les entreprises à investir 1 % de leur masse salariale à la formation de leurs employés (projet de loi n° 90), en la limitant aux entreprises dont la masse salariale est supérieure à un million de dollars (avant, la loi s'appliquait aux entreprises dont la masse salariale était de 250 000 dollars et plus). Une grande partie des petites et moyennes entreprises n'ont désormais plus l'obligation d'investir dans la formation de leurs employés, ce qui est déplorable dans un contexte où le Québec accuse un retard important en matière de formation continue. En Ontario, les entreprises qui profitent des employés formés dans les collèges ont l'obligation d'investir dans cette formation.

Du point de vue des étudiants, il faut reconnaître que le système d'aide financière a été amélioré ces dernières années, notamment, en le rendant accessible aux étudiantes et aux étudiants du DEP et du DEC. Toutefois, des efforts restent à faire, particulièrement pour les étudiants qui ont des enfants et ceux qui font leurs études à temps partiel. Les cégeps comptent seulement 3,2 % d'étudiants qui étudient à temps partiel, alors que les universités en comptent 40,2 %. Souvent, ce sont des étudiants ayant des enfants ou alors des adultes retournant aux études qui font leurs études à temps partiel. Nous estimons donc qu'il serait souhaitable d'encourager l'accessibilité à cette catégorie d'étudiants en demandant la gratuité du DEC à temps partiel au collégial.

3.3.1 Le programme du Parti libéral

Nous avons déjà mentionné que le Parti libéral promet un montant de 80 millions de dollars pour les cégeps en région. Il promet aussi 35 millions pour financer des mesures incitatives afin d'améliorer la réussite des étudiantes et des étudiants de la filière collégiale technique et 150 millions pour l'engagement de ressources professionnelles à tous les ordres d'enseignement de 2004 à 2009.

Le programme du parti prévoit aussi 100 millions de dollars répartis sur cinq ans pour procéder à l'aménagement d'une meilleure articulation entre les programmes de formation professionnelle et les programmes techniques de même qu'entre les programmes techniques et les programmes universitaires. Cet argent devrait aussi servir à assurer la collaboration entre les écoles secondaires, les collèges et les universités d'une même région afin de créer des masses critiques en formation professionnelle permettant de contrer les effets négatifs des baisses de clientèle et d'adapter les programmes de formation au besoin.

Quant aux centres collégiaux de transfert technologique (CCTT), le Parti libéral entend revoir leur modalité de financement en considérant les services facturés aux entreprises.

Fait intéressant, le Parti libéral a repris une idée avancée par le Parti québécois, quand Pauline Marois était ministre des Finances, soit celle de permettre des crédits d'impôt aux jeunes qui retournent dans les régions. « Considérant l'ensemble des défis que pose le déclin démographique, un gouvernement du Parti libéral du Québec élaborera, de concert avec les citoyens des régions, des incitatifs fiscaux favorisant l'occupation dynamique du territoire. [...] Par exemple, ces mesures pourront prendre la forme d'un remboursement de la dette d'étude pour les étudiants qui retournent en région [...]. »

3.3.2 La Fédération des cégeps

Le financement des cégeps intéresse particulièrement la Fédération des cégeps qui accorde une place importante à ce sujet dans son Plan de développement. La Fédération des cégeps semble vouloir s'éloigner de plus en plus de la tutelle de l'État et réclame la déréglementation du pouvoir de dépenser en proposant la formule « un collège, un chèque ». Elle semble vouloir se rapprocher du modèle des universités, réclamant une plus grande décentralisation, une enveloppe ouverte pour le financement de la formation continue, la possibilité d'exiger des frais de scolarité aux étudiants, une plus grande contribution de l'entreprise privée, etc. Lors d'une rencontre des représentants de la CSQ avec Gaëtan Boucher, celui-ci nous a affirmé que sa fédération songeait à l'idée de demander un financement aux entreprises qui profitent de la formation technique, une

espèce de « taxe dédiée » des entreprises, comme c'est le cas dans les College of Applied Arts and Technologies (CAAT) ontariens.

Si la décentralisation du pouvoir de dépenser est une idée qui pourrait mener à un morcellement du réseau, à une concurrence accrue entre les cégeps et à une diminution de la responsabilité du ministère de l'Éducation quant au financement des collèges, nous sommes au moins d'accord avec une piste proposée par la Fédération des cégeps, soit celle demandant un financement de la formation à temps partiel.

Voici quelques pistes proposées par la Fédération des cégeps :

- Obtenir du MEQ qu'il finance de manière équitable et adéquate la formation continue dans les collèges, à travers une enveloppe budgétaire ouverte, comme c'est le cas à l'université. (Piste 12)
- Obtenir du MEQ qu'il rétablisse l'accessibilité à la formation collégiale à temps partiel par un financement adéquat, de sorte que les adultes puissent s'inscrire à tout cours à temps partiel, comme c'est le cas à l'université. (Piste 14)
- Obtenir du MEQ qu'il déréglemente les frais de scolarité pour les étudiantes et les étudiants étrangers au collégial et permette aux collèges d'en conserver la totalité. (Piste 47)
- Obtenir du ministère de l'Éducation un financement global et transférable de manière que les collèges puissent faire leurs choix budgétaires en fonction de leurs priorités et de leurs réalités institutionnelles, dans le respect du modèle de financement de la masse salariale des enseignantes et des enseignants. (Piste 54)
- Examiner les ajustements à apporter au financement des collèges, dont le modèle d'allocation FABES, dans la perspective de préserver l'accessibilité, la qualité et le développement de la formation collégiale dans toutes les régions du Québec. (Piste 55)
- Obtenir comme les universités un accès direct à des fonds fédéraux et à d'autres fonds, par exemple à l'étranger, pour des activités complémentaires à l'enseignement. (Piste 57)
- Obtenir un financement de contrepartie pour les sommes recueillies par les collèges à travers leurs fondations. (Piste 58)
- Recommander au gouvernement du Québec d'examiner la possibilité que des ministères autres que celui de l'Éducation contribuent au financement des collèges pour l'un ou l'autre des volets de leur mission. (Piste 59)

3.3.3 Le rapport du Comité d'experts sur le financement de la formation continue

Nous l'avons dit plus haut, nous ne possédons que de l'information parcellaire sur le rapport du Comité d'experts sur le financement de la formation continue. Toutefois, nous savons que le comité s'apprête à proposer une contribution accrue des individus dans le financement de la formation continue, ce qui signifie qu'on pourrait demander des frais de scolarité aux adultes poursuivant leurs études au cégep.

3.3.4 Le rapport de la Fédération des commissions scolaires

Pour la Fédération des commissions scolaires, les cégeps seraient un polluant qui nuirait au financement du système d'éducation. Selon les conclusions du rapport Bédard sur la « réingénierie » du système d'éducation, l'État économiserait si les cégeps étaient abolis. Inutile de dire que les arguments du rapport Bédard ne tiennent pas la route. Mais le ministre Reid nous a pourtant dit qu'il ne rejetait pas tout du rapport et a même précisé que l'étude était « bien faite »...

Piste de réflexion 6

- Attendu le principe fondamental en démocratie selon lequel l'éducation doit être considérée comme un bien public ;
- Attendu les orientations de la CSQ sur le rôle de l'État quant au financement des collèges ;
- Attendu les orientations de la CSQ sur l'accessibilité aux études supérieures pour les jeunes comme pour les adultes ;
- Attendu les compressions que le réseau collégial a subies depuis 1994 ;
- Attendu la situation financière difficile du réseau collégial.

Nous pourrions :

- a) Exiger que le principe de la gratuité des études collégiales ne soit pas remis en question ;
- b) Exiger un rehaussement du financement des cégeps pour permettre de maintenir et de développer des cégeps accessibles, polyvalents et de qualité ;
- c) Demander la gratuité des études à temps partiel dans les collèges.

4. Les conditions de travail du personnel

4.1 La loi 31, l'article 45 et la sous-traitance

La sous-traitance n'est pas un phénomène nouveau dans les cégeps. Elle est utilisée pour de nombreux services qui vont de la cafétéria à l'entretien ménager, aux travaux techniques liés à l'informatisation, à la reprographie et jusqu'à l'enseignement et la recherche. En effet, certains collèges ont accordé à des sous-traitants des contrats de formation attribués par Emploi-Québec. Comme quoi, il n'y a pas vraiment de limite à l'utilisation de ce pis-aller et aucune catégorie du personnel n'est vraiment à l'abri. Il y a pléthore de travailleurs autonomes dans presque tous les domaines.

Avec la déréglementation prévue dans la nouvelle loi 31 qui a modifié l'article 45, et l'encouragement du programme libéral aux partenariats de toutes sortes avec le secteur privé, on peut donc présumer d'un développement rapide de la sous-traitance avec, pour corollaire, la détérioration des conditions de travail, y compris de celles des travailleurs qui resteront à l'emploi des collèges. En effet, la seule menace du recours à la sous-traitance pourra entraîner, de la part des syndicats, des compromis qui, autrement, n'auraient pas été pensables. Il se pourrait en effet que, comme d'aucuns l'ont constaté, la sous-traitance ne soit pas une source d'économies, mais son attrait pour les employeurs réside surtout dans son pouvoir d'érosion du syndicalisme.

Faut-il ajouter que cette forme de privatisation des collèges par le biais de partenariats avec le privé rend plus évidente la menace de soumettre les collèges aux règles du commerce et de la compétition mondiale que font peser l'OMC et les AGCS¹⁹.

4.2 Le programme libéral : des conditions de travail en fonction de l'incertitude du marché des formations ?

Revenons à ce que nous croyons être au cœur du projet libéral sur l'avenir des cégeps, soit cette citation que nous avons placée en exergue à ce texte : « Il faut passer d'un collègue conçu de façon quasi uniforme pour tous et toutes les régions à des collèges mieux adaptés aux réalités de leur région et aux clientèles qu'ils doivent desservir. » Nous l'avons dit aux chapitres précédents, cela peut signifier une diversification des parcours de formation, une décentralisation poussée des pouvoirs, du moins en matière de choix des programmes et des parcours offerts mais, surtout, cela peut signifier une modification profonde dans la conception d'une maison d'enseignement. Cela

¹⁹ OMC : sigle de l'Organisation mondiale du commerce. AGCS : sigle de Accords généraux sur le commerce des services. Voir à ce sujet : V. Brouillette et N. Fortin, *La mondialisation néolibérale et l'enseignement supérieur*, [En ligne], 2004, p. 40-41. <http://fec.csq.qc.net> et <http://csq.qc.net>

peut vouloir dire une offre de formations basée essentiellement sur la demande du marché, qu'elle vienne des entreprises ou de ce qu'il est juste d'appeler dans ce cas, la *clientèle*.

C'est la conception même de l'éducation des adultes, la seule offerte actuellement dans les cégeps : on vend des formations plus ou moins longues ou sophistiquées, dans des domaines très diversifiés, mais essentiellement en fonction d'une demande immédiatement formulée. Il en découle une grande incertitude qui commande donc un degré élevé de souplesse et une capacité d'adaptation rapide. On connaît les conditions de travail attachées à ce modèle ; ce sont celles des enseignantes et des enseignants à l'éducation des adultes dont à peu près aucune règle ne vient contraindre l'employeur. Ce sont aussi celles des professionnels rattachés à ce secteur dont le travail est parfois axé sur la vente de formations, alors qu'il y a tant à faire, par exemple, sur la préparation de ces formations et leur évaluation.

Le Parti libéral ne s'y trompe pas. On retrouve dans son programme cette remarque formulée de façon un peu tortueuse, mais qui reste significative : « Les besoins diversifiés des étudiants, notamment en matière de mise à niveau et de hausse de compétences, tendent à masquer les distinctions administratives entre clientèles jeunes et adultes. Une distinction très nette au plan des modalités de financement et d'organisation par exemple, mais qui correspond de moins en moins aux caractéristiques des étudiants, – qui, avons-nous besoin de le rappeler, se retrouvent dans l'un des réseaux d'enseignement supérieur – et des besoins réels de formation. »

Pour être plus clairs et concis, disons que le Parti libéral ne voit pas pourquoi, étant donné *les besoins diversifiés des étudiants*, on maintiendrait des cloisons entre formation initiale et formation aux adultes. Il est à parier que ce décloisonnement ne se ferait pas en copiant les modalités de financement et d'organisation ni, surtout, les conditions de travail du personnel de l'enseignement régulier.

Ce rapprochement, pour ne pas dire cette fusion des deux enseignements, peut aussi signifier une réorganisation des horaires et du calendrier scolaire : des journées qui s'étalent de 8 h à 22 h, trois semestres d'enseignement et peut-être six ou sept jours d'ouverture par semaine.

Enfin, l'insistance mise par le programme libéral sur les liens à établir entre les formations professionnelle et technique peut signifier un regroupement de ces enseignements et donc, un appariement de l'organisation et des conditions de travail. Or, comme chacun sait, cette fusion de la formation initiale et de la formation aux adultes existe déjà en formation professionnelle.

4.3 Les pistes d'action de la Fédération des cégeps et les offres faites aux enseignants

Dans son Plan de développement, la Fédération des cégeps préconise aussi une diversification des parcours de formation, mais elle semble aller beaucoup moins loin dans la décentralisation/déréglementation de l'offre de formations que le Parti libéral. De même, elle ne propose pas la fusion de formation initiale et de la formation aux adultes.

Cela dit, elle réclame une décentralisation importante du pouvoir de dépenser. « Un collègue, un chèque », lit-on dans le Plan de développement, un chèque qui inclurait l'enveloppe actuellement consacrée aux enseignantes et aux enseignants, mais « dans le respect, lit-on, du modèle de financement de la masse salariale des enseignantes et enseignants ». Qu'est-ce à dire ? Qu'à l'instar du personnel professionnel et de soutien, le nombre de postes d'enseignants soit du même ordre que les dépenses en équipement ? Que la négociation sur la tâche et la sécurité d'emploi se fasse localement ?

La Fédération propose aussi « d'adapter l'organisation scolaire en examinant plus particulièrement les questions relatives au calendrier et au découpage de l'année scolaire ».

Enfin, la Fédération consacre tout un chapitre de son Plan de développement à ce qu'elle appelle « La contribution du personnel et l'organisation du travail ». Ce chapitre, les enseignants le savent déjà, constitue le canevas des dépôts patronaux déjà reçus ou à recevoir aux diverses tables de négociation du personnel des collèges. Il en ressort deux mots d'ordre :

- une utilisation maximale du personnel, ce qui signifie à la fois une hausse et une diversification des tâches, de même qu'une mobilité intra et intercatégorielle. Voilà qui soulève tout le problème des frontières de fonctions, s'il fallait encore le faire !
- un contrôle accru sur les activités et le travail de chacun. Ainsi, on se propose de revoir le rôle et le fonctionnement de la structure départementale « afin, lit-on, d'améliorer son insertion dans la vie du collègue et d'assurer une meilleure prise en charge des responsabilités professionnelles et institutionnelles. »

Par ailleurs, la Fédération des cégeps se propose « de renforcer les activités de perfectionnement et de ressourcement de l'ensemble du personnel et d'obtenir du MEQ des ressources suffisantes pour ce faire ». Voilà une proposition intéressante qui, toutefois, ne trouve aucun écho dans les offres déposées aux enseignants.

Il est à noter une différence substantielle entre le chapitre consacré à l'organisation du travail du personnel dans le Plan de développement de la Fédération des cégeps et les offres déposées aux enseignants. Cette différence a trait à la sécurité d'emploi. En effet, le Plan de développement ne fait aucunement référence au besoin de réviser le système de sécurité d'emploi, alors que dans le dépôt patronal fait à la table des enseignants, il est question « de revoir certaines conditions relatives à l'engagement pour tenir compte de modèles particuliers d'organisation de l'enseignement ». On fait ici explicitement référence à des réponses *ad hoc* à des besoins ciblés dans le contexte de développement régional « où le collège doit pouvoir adapter son offre de formations à l'enseignement régulier afin de répondre à des besoins ponctuels²⁰ ».

Ne rejoint-on pas ici la vision du programme du Parti libéral qui veut soumettre l'offre de formations à l'enseignement régulier à la demande du marché du travail ? On peut, en effet, soupçonner que cette partie du dépôt patronal est d'inspiration gouvernementale.

Ajoutons à ce sujet que, déjà, les initiatives se multiplient de la part des collèges et du ministère visant à esquiver l'accès à la permanence pour les enseignantes et les enseignants dans de nouveaux programmes. Les nouvelles formules s'appellent « autorisations provisoires », où l'accès à la sécurité d'emploi ne pourra se faire avant cinq ans, si le programme persiste, s'il ne répond pas à un besoin ponctuel de l'entreprise. Pointent aussi des formules plus bizarres et plus dangereuses encore dites « programme affilié » – où ledit programme serait une AEC qui serait complétée à l'enseignement régulier par la formation générale – ou « programme complémentaire à un programme du DEP », soit une espèce de passerelle entre un DEP et une AEC. Il est bien évident que toutes ces nouvelles formules visent à éroder peu à peu les dispositions des conventions sur la sécurité d'emploi, sous le prétexte de la précarité des besoins en formation.

4.4 Des grandes tendances en enseignement supérieur

4.4.1 La permanence, un concept dépassé ?

Au début des années 80, avec la venue au pouvoir des Thatcher et Reagan, les établissements d'enseignement supérieur, comme tous les services publics, ont été aux prises avec des compressions draconiennes de leurs budgets. La permanence accordée aux enseignantes et aux enseignants, en vertu de traditions qui avaient pour but de protéger l'autonomie des enseignants, mais aussi celle des universités, fut mise à dure épreuve. Des campagnes de presse s'en prenaient à ces *indélogeables* professeurs, à la source de l'inertie des collèges et des universités. On connaît maintenant la

²⁰ Dépôt patronal en vue du renouvellement de la convention collective liant la FEC-CSQ et le CPNC, 2 février 2004, p. 5.

chanson puisque d'Angleterre et des États-Unis, l'épidémie de *reaganite* et de *thatcherite* s'est vite répandue.

En fait, si l'on fait exception des universités et des collèges commercialisés, aucun de ces pays n'a radicalement fait disparaître le principe de la permanence dans l'enseignement supérieur. Mais ils ont systématiquement eu recours aux engagements à temps partiel, aux contrats temporaires ou, comme on le pratique à haute échelle dans nos universités, aux contrats à la leçon. De sorte qu'en Angleterre, par exemple, on constatait en 1998, que 86 % des professeurs engagés avant 1995 avaient la permanence, alors que de ceux engagés à compter de 1996, seuls 22 % avaient la permanence ou des contrats conduisant à la permanence et 74 %, des contrats temporaires excluant toute possibilité d'accéder à la permanence²¹.

Le 11 novembre 1997, l'UNESCO adoptait sa *Recommandation concernant le statut du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* dans laquelle cette organisation fait reposer la garantie d'autonomie des établissements et des enseignants sur la sécurité d'emploi de ces derniers. Elle créait en même temps, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le Comité d'experts sur la mise en application de sa Recommandation (CEART) afin de promouvoir cette Recommandation et de veiller à son application.

Aujourd'hui, après 25 ans d'une offensive en règle contre les établissements publics d'enseignement supérieur et contre les conditions de travail faites à leur personnel, on commence à réaliser, en Angleterre comme aux États-Unis et au Canada anglais, que la sécurité d'emploi a ses mérites, que sur elle reposent la stabilité et la qualité des établissements en ces temps de relèvement massif et de compétition féroce à l'échelle mondiale pour le recrutement des meilleurs enseignants ; que sur elle repose la confiance dans la recherche après tous ces scandales où des chercheurs, trop dépendants des partenaires privés, ont perverti leurs résultats²².

Cette remise en question n'a pas atteint notre gouvernement qui songe plutôt à précariser davantage, si l'on en juge par les offres faites aux enseignantes et aux enseignants en février.

4.4.2 L'approche par compétences, les disciplines et la formation continue au collégial²³

L'approche par compétences fait partie de la réalité des collèges depuis 1994, alors qu'on mettait en application les nouveaux programmes de

²¹ Données citées dans Donald C. Savage, *Academic Tenure and its Functional Equivalent in Post Secondary Education*, CEART, UNESCO/OIT, Genève, 2003.

²² Constat relevé dans le rapport de Donald Savage, UNESCO/OIT CEART, op. cit.

²³ Depuis le dernier Congrès, la CSQ a pour mandat d'analyser l'approche par compétences dans une perspective humaniste au primaire, au secondaire et au collégial.

formation générale modelés selon cette approche. Il s'agit, comme chacun sait, d'une approche essentiellement tournée vers des savoir-faire plus ou moins complexes, qui font appel à des habiletés, des aptitudes et des savoirs, ces derniers n'étant pas nécessairement placés en priorité, surtout si l'on entend par là le corpus théorique des disciplines classiques, qu'il s'agisse de sciences de la nature, de sciences humaines ou de savoirs culturels.

Cela dit, l'évaluation des apprentissages dans les cégeps est encore fondée sur la réussite des cours, pour la plupart de nature disciplinaire – combinée, dans certains cas, à l'évaluation des compétences acquises – ce qui rend la méthode cégépienne hybride. Elle a le mérite – ou le démérite, croient d'aucuns – de préserver l'enseignement disciplinaire et donc, la reconnaissance par les employeurs de ce savoir des enseignants. Une reconnaissance qui constitue un des fondements de la convention collective, qu'il s'agisse d'autonomie professionnelle exercée grâce à l'autonomie de départements disciplinaires, de la tâche et de la sécurité d'emploi.

Or, il se pourrait bien que cette protection des disciplines par un fléchissement des règles de l'approche par compétences ne dure pas. Plusieurs, en effet, réclament l'application stricte de ces règles, notamment en enseignement technique, ne serait-ce que pour tirer profit de son plus grand mérite, à savoir ses atomes crochus avec la formation continue. Elle permet en effet d'arrimer des compétences à des compétences pour hausser les qualifications et ouvrir à de nouvelles attestations. Dans la mesure où ces compétences seront homologuées et harmonisées à l'échelle d'un pays, d'un ensemble de pays (l'Europe, par exemple) ou éventuellement à l'échelle mondiale, la mobilité des étudiants et des travailleurs deviendra presque *un jeu d'enfant* !

Les enseignantes et les enseignants de mathématiques, de physique, de chimie, de biologie, ces disciplines qu'on dit contributives, ont déjà une bonne idée de ce que signifie cette évacuation de l'enseignement disciplinaire dans les programmes techniques. Si l'on généralisait cette tendance, il faudrait sans doute repenser l'économie de la convention collective des enseignants, les critères de leur recrutement et donc, la formation initiale exigée.

Quant aux conséquences sur la formation des étudiantes et des étudiants d'une telle transformation, nous avons soulevé la question à propos des volontés, plus ou moins clairement exprimées par la Fédération des cégeps, de professionnaliser et d'instrumentaliser la formation préuniversitaire, notamment en sciences humaines.

4. 5 Des propositions syndicales

Il nous faut dénoncer le gouvernement et sa partenaire, la Fédération des cégeps, dont le dépôt fait à la table de négociation des enseignantes et des enseignants anticipe largement sur les résultats qu'ils espèrent du débat sur l'avenir des cégeps alors qu'il n'est même pas amorcé.

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE MONSIEUR PIERRE REID,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION
À L'OCCASION D'UNE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLÈGES DU QUÉBEC

À QUÉBEC
LE JEUDI 13 NOVEMBRE 2003
LA VERSION LUE FAIT FOI

Salutations

C'est avec plaisir que j'ai accepté de vous rencontrer à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire. Je vous remercie de tenir cette réunion à Québec car l'intensité de la vie parlementaire en cette fin d'automne aurait rendu difficile une rencontre en dehors de la capitale.

Le gouvernement du Québec a fait de l'éducation une priorité. À cet égard, nous avons pris de nombreux engagements qui vont se concrétiser tout au long du mandat. Un de ces engagements est de renforcer le rôle des cégeps en particulier dans le développement économique, social et culturel des régions du Québec. Cet engagement a pris encore plus d'ampleur depuis le 14 avril dernier.

Il est certain, d'une part, que la création d'une commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités a suscité de multiples demandes pour qu'un processus similaire puisse exister pour l'ordre collégial. Il est évident, d'autre part, que la Fédération des cégeps a mis la table pour une discussion beaucoup plus large que la qualité, l'accessibilité et le financement, avec le dépôt de son *plan de développement du réseau collégial public* en février dernier.

Avec ses grandes orientations, ses axes de développement et ses 66 pistes d'actions, le plan invite la société québécoise à réexaminer le rôle des cégeps à la fois dans une perspective très large, et dans un continuum historique. Parallèlement, depuis déjà quelques années, le rôle, le positionnement, le fonctionnement, la diplomation, et le devenir des cégeps font l'objet de nombreuses discussions à tous les niveaux de la société québécoise.

Les planètes sont donc bien alignées. Dans le contexte de modernisation de l'état québécois, il m'a ainsi semblé opportun de vous convier à un débat de fond sur les cégeps, étant donnée la place importante qu'occupe le réseau des cégeps au sein de notre société québécoise.

Depuis leur création à la fin des années soixante, les cégeps ont rendu des services immenses à la société québécoise. Ils ont fourni à l'ensemble du territoire une multiplicité de leviers de développement économique, social et culturel. Et la plupart des régions du Québec ne seraient pas les mêmes sans la présence vivante des cégeps depuis plus de trois décennies. En particulier les entreprises québécoises ont trouvé dans les CCTT (les Centres collégiaux de transfert technologique), et dans les collèges en général, des partenaires de taille dans leurs efforts visant à soutenir leur capacité concurrentielle mondiale.

À défaut de meilleur terme pour ce débat, j'ai choisi de l'appeler *Forum sur les cégeps*. Mais en prenant bien soin de définir sa raison d'être : sachant les services exceptionnels que les cégeps ont rendus à la société québécoise depuis plus de trente ans, que faut-il faire pour s'assurer que les cégeps puissent rendre des services exceptionnels à la société québécoise dans les trente prochaines années, notamment la réussite de sa jeunesse?

Cette perspective large et ancrée dans l'histoire semble bien correspondre aux souhaits de la Fédération des cégeps comme à ceux des différentes personnes intéressées à tous les niveaux de notre société. Elle couvre évidemment le financement, thème sur lequel la Fédération insistait encore dans son communiqué du 21 octobre dernier. Elle couvre aussi le thème de l'arrimage secondaire – collégial – universitaire, également mentionné dans le même communiqué. Et elle couvre, il va de soi, le thème du développement régional, qui revêt la plus haute importance pour notre gouvernement.

Cette perspective permet aussi une réflexion en profondeur sur plusieurs autres thèmes chers aux cégeps : autonomie de gestion et d'organisation nécessaire aux besoins de la clientèle et de la région; adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail; relations de travail; remplacement massif de personnel, transferts d'expertise; insertion professionnelle; et bien d'autres. Le forum sur les cégeps demandera une participation engagée de tous les intervenants, et spécialement de votre part. En particulier, il demandera de mettre votre expérience, votre expertise, votre jugement et votre créativité au service de ce questionnement national; il demandera de projeter dans l'avenir, sur toile de fond innovatrice, cette maturité que vous avez acquise comme directrice ou directeur général.

Mais il est possible aussi que le forum vous demande beaucoup plus, car il y a fort à parier que de solides remises en question seront lancées sur la place publique. Si c'est le cas, vous aurez un rôle central et crucial à jouer pour nous assurer que les collèges, avec ou sans modifications majeures, continuent d'être des joueurs essentiels dans le développement du Québec, et le développement de ses régions.

Et vous devrez montrer de la détermination, car on ne veut pas changer pour changer, mais aussi montrer beaucoup d'ouverture, car on ne veut pas se priver de changements, si ces changements permettent aux collèges de jouer pleinement leur rôle moteur dans les prochaines décennies.

Minimalement, certains changements nous tiennent à cœur, notamment ceux qui pourraient rehausser la capacité des cégeps en région de jouer un plus grand rôle de développement en dépit de problèmes multiples dont celui de l'exode démographique. D'une façon générale, nous serons très ouverts aux changements qui favorisent la décentralisation, le rapprochement des décisions des lieux de l'action, et les solutions adaptées localement plutôt que normées mur à mur.

Mais nous ne reculerons pas nécessairement devant des changements plus fondamentaux si ces changements sont requis pour assurer que les collèges jouent pleinement le rôle qu'on attend d'eux dans les décennies à venir.

Le rôle qu'on attend de vous est donc extrêmement important, et l'occasion qui nous est donnée de réfléchir ensemble sur l'ordre collégial prend une signification d'autant plus grande que nos décisions et nos orientations auront des effets pendant plusieurs décennies. Dans cette démarche, je compte sur vous, sur chacune et chacun d'entre vous, mais je tiens aussi à vous dire que vous pouvez compter sur moi, pour travailler avec vous tout au long du processus, car encore une fois, un des engagements de notre gouvernement est de renforcer le rôle des cégeps en particulier dans le développement économique, social et culturel du Québec.



© Ministère de l'Éducation | © Équipe de réalisation

1035, rue De La Chevrotière, Québec (Québec) G1R 5A5 <http://www.gouv.qc.ca/http://www.gouv.qc.ca/>

© Gouvernement du Québec, 2002-2003